

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la FAPÉE

7 juillet 2017 - Palais du Luxembourg



Ordre du Jour

- Ouverture, Présentation des participants
- Vie de la Fédération :
 - Rapport d'activité
 - Election des administrateurs
- Le Lycée Français International
Jean-Christophe Deberre, Mission Laïque Française
- Echange avec les personnalités invitées
- Clôture de l'Assemblée Générale

AGO du 7-7-2017, 8h45-17h30

Bienvenue à tous, Merci à vous de répondre présents à cette assemblée générale de la FAPÉE. C'est toujours un plaisir de vous accueillir dans les locaux du Sénat, grâce à l'amabilité de Jean-Yves Leconte, et de voir rassemblée la diversité de nos établissements, l'étendue du réseau, par tous les pays que vous représente aujourd'hui.

Xavier Gonon, président de la FAPÉE

Présentation des participants

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

ALGER, *Lycée international Alexandre Dumas* (EGD)
Zarinaz HASNAOUI, Katia AIT KHALED

ALICANTE, *Lycée français Pierre Deschamps* (EPR-MLF/Conv. AEFE)
Sabine FERMON

BAMAOKO, *Lycée Liberté* (Conv. AEFE) Fatimata TAMBADOU TRAORE

BAMAOKO, *Ecole « les Lutins »* (Part.) Aliou TRAORE

BARCELONE, *Lycée français* (EGD) Catherine GARCIA BARRAGAN,
Sabine VAN CAILLIE

BILBAO, *Lycée français* (Conv. AEFE)
Luis Ignacio VICTORIA DE LECEA

BOGOTA, *Lycée français Louis Pasteur* (Conv. AEFE) Elizabeth DOLL

BRUXELLES, *Lycée Jean Monnet* (EGD) Mihaela BUCUROIU,
Nathalie FOURNIER

BUDAPEST, *Lycée Gustave Eiffel* (Conv. AEFE) Etienne VANDEWALLE

CASABLANCA, *Lycée Lyautey* (EGD) Mehdi BENSOUDA

DJIBOUTI, *Lycée français* (Conv. AEFE) Alain HUSSON

DÜSSELDORF, *Lycée français* (Conv. AEFE) Florence HOUDAYER

FLORENCE, *Lycée Victor Hugo* (EPR MLF) Eva COPPINI BALLI,
Anne Clotilde HUMBERT BALBI

HAMBOURG, *Lycée Antoine de Saint Exupéry* (Conv. AEFE)
Antoinette ZORNIG

HONG KONG, *Lycée français International Victor Segalen* (Conv. AEFE)
Yves BERNARD

KUALA LUMPUR, *Lycée français Henri Fauconnier* (Conv. AEFE)
Nathalie AROYO

LAGOS, *Lycée français Louis Pasteur* (Conv. AEFE) Catherine TERRAZ

LIBREVILLE, *Lycée français* (Conv. AEFE) Isabelle DELESTRE

LONDRES, *Lycée Charles de Gaulle* (EGD) Virginie ROYER

LONDRES, *Collège français bilingue* (Part.) Monica FOSTIER

LUXEMBOURG, *Lycée français Vauban* (Part.) Estelle GEORGES,
Valérie NICOL, Catherine LEMOINE

MADRID, *Lycée français* (EGD)
Stéphane VOJETTA, Farah OUEZZANI

MOSCOU, *Lycée français Alexandre Dumas* (EGD)
Claire LEPRINCE-MOUCHET

MUNICH, *Lycée français Jean Renoir* (EGD) Delphine PLUDERMACHER

OUAGADOUGOU, *Lycée Saint-Exupéry* (Conv. AEFE)
Claire de la HOUGUE

ROME, *Lycée Chateaubriand* (EGD)
Mélicha NACHTIGAL

SALY, *Lycée Jacques Prévert* (Part.) François NORMANT

SANTIAGO, *Lycée Antoine de Saint-Exupéry* (Conv. AEFE) *représente le regroupement des APE des lycées français du Chili*
Paula NAVARRO, Joël BEROU

SAO PAULO, *Lycée Pasteur* (Conv. AEFE) Alain GOULENE

SARAJEVO, *Collège international français* (Part.)
Nathalie KALOGERAS

SHANGHAI, *Lycée français* (Conv. AEFE) Camille GARNIER

SINGAPOUR, *Lycée français* (Conv. AEFE) Axel FOUCAULT,,
Corrine PETIT, Yves MARCEL

VALENCE, *Lycée français* (EGD) Marta BORSO DI CARMINATI PERIS,
Eva JORDA

VARSOVIE, *Lycée français René-Goscinny* (Conv. AEFE)
Roxana SZUMOWSKA-JASKOWSKA, Denis GERARD

VILLANUEVA DE LA CANADA, *Lycée Molière* (EPR MLF/Conv. AEFE)
représentant la FAPALFE, Coordination des étab. d'Espagne
Jean Nicolas PAGNOUX

VIENNE, *Lycée français* (EGD)
Louis SARRAZIN

ZURICH, *Lycée français Marie Curie* (Conv. AEFE)
Sébastien RICOULT, Sandrine KEROLLE, Corinne TRUFFIER,
Luz d'ANS

AEFE

Christophe BOUCHARD, *Directeur*
Jean-Paul NEGREL, *Directeur Adjoint*
Raphaëlle DUTERTRE, *Relations avec les élèves*
Bruno AGUESSE, *chef du Service de l'Aide à la scolarité*
Loig LE GUENNEC, *Secteur Amériques*
Damien DURAND, *chef du Service Pédagogique*
Isabelle PICAULT, *IEN, Référente Handicap*
Dounia BADINI, *Coordonnatrice de langue arabe*
Christine MINETTO, *IA IPR de langues vivantes*
Vassiliki DRIANCOURT *IA-IPR EVS*
Rozenn LE GUENNEC, *IA-IPR Hist-geo*
Patrick GIRARD, *chef du Secteur Afrique Occidentale, Afrique Centrale et Afrique Australe et Orientale*
Khalil CHEIKH, *Secteur Asie, Moyen-Orient*
Véronique CHAMPIGNY, *chef du Service Orientation et enseignement supérieur*
Gilles ALMOSNINO, *chef du Secteur Maghreb, Océan indien*
Uriell TROCHU, *Secteur Europe*
William NGUYEN, *chef du Service Expertise conseil aux conventionnés*
Pierre FAVRET, *chef du Service Immobilier*

INVITES

Jean-Christophe DEBERRE, *Directeur général de la MLF*
Dominique DEPRIESTER, *Chef du pôle de l'enseignement français à l'étranger et de l'enseignement bilingue*
Alain SCHNEIDER, *SGEN-CFDT de l'étranger*
Patrice MENOUD, Djamel SOUIAH, Boris FAURE, *UNSA – hdf*
Jean PAUTROT, *Conseil Magellan International*
Christophe BARBE, *ALFM*

ELUS DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Jean-Yves LECONTE, *Sénateur*
Hélène CONWAY-MOURET, *Sénatrice*
Louis DUVERNOIS, *Sénateur*
Jacky DEROMEDI, *Sénatrice*
Samantha CAZEBONNE, *Députée*
Frédéric PETIT, *Député*
Majid EL GUERRAB, *Député*,
Jean-Hervé FRASLIN, *élu AFE*

AMFAPEE - BUREAU DE PARIS

Xavier GONON, *Président (Tananarive)*
François DENIS, *Président d'honneur*
Mariola LOPEZ DE LA FUENTE
Isabelle TARDE, *Déléguée générale*
Kate KEENER, *Bureau*
Aymée NAKASATO, *Assistante*

***Sont présentes ou représentées 98 APE totalisant un nombre de 148 voix sur un total de 239 voix.**

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale ordinaire annuelle peut valablement délibérer.



Chaque année au début juillet c'est toujours un plaisir d'accueillir l'assemblée générale de la FAPEE dans les locaux du Sénat et de rencontrer à cette occasion les associations de parents d'élèves qu'elle regroupe, pour faire le point sur leurs situations respectives, les problèmes rencontrés, l'actualité de l'enseignement français à l'étranger...

Que serait l'enseignement français à l'étranger sans les parents d'élèves ? Leur rôle est bien plus large que dans nos écoles en France. Parents d'élèves intéressés à la vie scolaire, à la pédagogie, aux perspectives ouvertes vers l'enseignement supérieur ? Comme partout. Mais en plus, ces parents sont souvent gestionnaires -c'est-à-dire responsables- de leurs établissements. Et toujours ils payent des frais de scolarité toujours plus importants.

La Commission des Finances du Sénat a débattu à l'automne du rapport que lui a remis la Cour des comptes sur l'avenir et le financement de l'enseignement français à l'étranger

Ce rapport indique que sur 5 ans, les effectifs des établissements ont augmenté de 55 000 élèves, avec une baisse de la subvention publique.

Il indique que les frais de scolarité payés par les familles s'élèvent à 1 800 millions d'Euros en 2015/2016. A rapprocher de la subvention publique à l'AEFE (396 millions d'Euros (auxquels il faut ajouter 100 millions de bourses scolaires). Le financement de cet enseignement est donc de 21,5% à la charge de l'état et de 78,5% à celle des parents (nous avons sorti de cette évaluation les financements locaux dont la part est très variable). La dynamique des effectifs en croissance conjuguée aux augmentations des frais de scolarité (annuellement autour de +5%) engendre actuellement sur une année une hausse de la participation des parents de 140 millions d'Euros ! C'est dans ce contexte que les établissements doivent se développer et l'AEFE parvenir à maintenir la cohésion de son réseau.

Le désengagement de l'Etat, les conséquences qu'il a sur la cohésion du réseau, les frais de scolarité -et donc l'accessibilité du réseau pour tous-, nous le mesurons et il nous inquiète.

Les plafonds d'emploi sur les enseignants résidents, pris partiellement ou totalement en charge par l'agence, ou les plafonds d'emploi que l'AEFE s'impose à elle-même sur les recrutés locaux des EGD, constituent des contraintes et des préoccupations pour nous, car comment scolariser 55 000 élèves de plus sans avoir davantage d'enseignants titulaires ? **Ces plafonds d'emploi sont des blocages bureaucratiques qui n'ont pas de motivations financières valables**, puisque la croissance de nos établissements est entièrement autofinancée...

Pourtant, depuis deux ans, ces deux questions de plus en plus aiguës ne constituent plus notre préoccupation majeure. **Nous devons aussi affronter de très nombreux refus de détachement ou de renouvellements de détachement**, même lorsque les demandes sont émises dans les délais. L'année dernière, nous avons dû, avec nos collègues socialistes, nous battre jusqu'à la rentrée de septembre 2016 afin d'obtenir des renouvellements de détachement d'enseignants résidents qui pouvaient être contraints de revenir en France dans l'urgence et sans préparation. La situation était devenue à nouveau critique dès le mois de décembre 2016 en prévision de la rentrée de septembre 2017. Heureusement, la mobilisation des enseignants et des parlementaires a conduit la Ministre de l'Education nationale, au début février, à donner instruction aux académies d'accepter l'ensemble des demandes de renouvellement de détachement qui se présenteraient. Mais le problème s'est alors déplacé vers les demandes de détachement : pour des titulaires en France, qui souhaitaient partir à l'étranger, pour des TNR en disponibilité, mais qui

avaient été sélectionnés pour remplir une fonction de résident à la rentrée. Et pour ceux recrutés locaux, qui étaient retournés provisoirement en France après avoir eu leur concours et espéraient, après titularisation, revenir dans leur pays de résidence.

L'Education nationale m'a indiqué qu'elle avait finalement donné son accord pour 1400 renouvellements de détachement. Qu'elle avait accordé 450 détachements sur les 520 demandés pour le second degré. Et 450 détachements sur 620 pour le premier degré. Soit 900 détachements accordés sur les 1140 demandés, ce qui représente un taux de refus important de 21%... Je continue à suivre plusieurs cas problématiques.

Cette situation est déstabilisante pour les établissements et les enseignants qui y travaillent. Certaines écoles s'interrogent désormais sur leur capacité à disposer à l'avenir de suffisamment d'enseignants, ce qui pèse, en fonction du public souhaité dans l'établissement, sur leur plan de développement, leurs orientations pédagogiques et leurs stratégies d'inscription.

Si cela devait persister, nous risquerions de voir émerger une sorte de quatrième catégorie d'enseignants à côté des recrutés locaux, des résidents et des expatriés : des recrutés locaux qui auraient reçu une formation et une certification leur permettant de ne plus dépendre d'un Ministère de l'Education nationale qui ne sait pas prendre en compte les besoins des établissements français à l'étranger. Car le paradoxe bien là : alors que sur les cinq dernières années des efforts de recrutement de titulaires ont été faits en France, les académies ne sont plus disposées à détacher leur personnel. Les moyens des établissements à l'étranger ne sont pris en compte par personne au Ministère de l'éducation nationale. Les conséquences principales d'une telle situation sont aujourd'hui une fragilisation de nos établissements, une interrogation sur leur avenir.

Un rectorat des Français à l'étranger ?

Certains évoquent, pour répondre à cette situation, la nécessité de transformer l'AEFE en « rectorat des Français à l'étranger ». Nous sommes sceptiques sur la pertinence de cette réponse car, pour répondre à une difficulté qui devrait se solutionner par le biais d'une meilleure coopération entre l'Education nationale et l'AEFE, nous risquerions de nous trouver incapables de disposer de l'autonomie, de l'initiative, de l'adaptabilité indispensables à nos établissements, tant en termes pédagogiques qu'en termes statutaires, dès lors que ceux-ci fonctionnent à l'étranger dans des contextes très différents, devant souvent prendre en compte les exigences éducatives du pays d'accueil, ce qui exige une forte capacité d'adaptation. Or l'Education nationale ne s'engage pas beaucoup à l'étranger, comme en témoigne le faible nombre de Bacs de type Esabac (Avec l'Italie), Bachibac (Espagne), Abibac (Allemagne) qui ont été mis en place...

La qualité de l'enseignement

L'autre question, politiquement incorrecte, porte sur la qualité de l'enseignement. L'indicateur actuel -les résultats au BAC- est un indicateur assez fiable : Il confirme aujourd'hui cette qualité. De même que les parcours de nos élèves qui se dirigent vers l'enseignement supérieur. Mais nous entendons parfois la question : au-delà d'une maîtrise supérieure des langues étrangères, nos élèves sont-ils meilleurs dans les autres matières ? La croissance des effectifs sans enseignants titulaires supplémentaires pèsera-t-elle sur la qualité globale des études, malgré les efforts de formation réalisés sur les recrutés locaux ? Il faut rester vigilant sur ce point et disposer d'indicateurs plus précis pour répondre aux inquiétudes, mais aussi pour donner aux élèves toutes les chances d'aborder l'admission post-bac dans des conditions optimales.

Gouvernance et frais de scolarité

Nous savons aussi, combien, dans certains établissements, la présence des classes bilangues, d'une section « Bac International » constitue parfois un sujet de débats animés entre les parents et les directions des établissements.

Les frais de scolarité sont une souffrance pour ceux qui ne peuvent y faire face. Mais les gestionnaires doivent affronter une double exigence : (1) limiter les frais de scolarité pour rester accessibles au plus grand nombre, (2) disposer des outils et des programmes permettant à ceux qui peuvent payer de trouver l'établissement attractif. Ce n'est pas un équilibre simple à trouver. Il faudrait que nos établissements soient mieux accompagnés lorsqu'ils doivent faire face à un risque de change, comme c'est le cas cette année en Egypte ou en Tunisie. L'assiette de la contribution de 6% au budget de l'AEFE devrait être réduite des montants versés aux caisses de solidarité existant dans certains établissements, et des taxes locales (de type TVA) qui sont parfois dues. Ce n'est pas le cas pour l'instant.

Le rôle des garanties de l'état

Il faut aussi veiller à ce que les garanties de l'état, qu'étudie l'Agence nationale des Ecoles françaises à l'étranger -ANEFE-, puissent se développer car elles deviennent aujourd'hui plus indispensables à la construction de nos futurs établissements scolaires. En effet, faute de subventions en provenance de l'AEFE et des évolutions du coût du foncier, les montants nécessaires sont de plus en plus élevés.

Les bourses scolaires : évaluer le barème

La réforme des bourses scolaires, initiée en 2013, a entrouvert le système à quelques familles nouvelles. Mais si ceux qui disposent de bourses partielles ne peuvent pas payer le reste à charge, ce sont alors des enfants qui quittent le réseau pour des raisons financières ou des établissements qui font face à des impayés. Ces situations sont de plus en plus nombreuses et une réforme du barème s'impose.

Question de gouvernance

Essayer de maintenir le réseau sans réformer sa gouvernance n'est probablement plus possible. Le risque aujourd'hui porte sur le déconventionnement des établissements performants, qui, parfois peuvent avoir le sentiment que l'AEFE n'est plus un partenaire créateur de valeur en termes d'appui et de réputation au regard des contraintes et des coûts qu'elle impose par ailleurs. Tenir à cet atout que constitue ce réseau pour notre pays impose d'y mettre un minimum de moyens. Sinon chaque établissement vivra sa vie sans esprit d'échange et de partage. Et le déséquilibre entre le coût des détachés directs (pour les établissements conventionnés) et celui des détachés auprès de l'AEFE (Pour les EGD et les établissements conventionnés), qui sont structurellement plus chers en raison des pensions civiles, aggravera encore cette tendance.

L'autonomie est indispensable aux établissements à l'étranger. Mais elle doit être équilibrée par cette force de rappel que constitue un objectif commun et des valeurs partagées. Avoir à l'étranger des établissements qui transforment des Français en citoyens du monde et des enfants du monde en citoyens français est un atout, un impératif pour nous, Français vivant à l'étranger et un atout pour notre pays et sa place dans la mondialisation. Nous devons au cours des prochains mois lister, sans tabou, les défis à relever. Maintenir l'ensemble sans réformer et sans moyens n'est plus possible. Refuser au réseau les moyens de la croissance qu'il pourrait avoir, des besoins qui s'expriment, c'est tourner le dos à notre vocation.



RAPPORT D'ACTIVITÉ de la FAPÉE

Exercice 2016 - 2017



La présence de la FAPÉE dans le monde :

152 membres à jour de cotisation dont 70 APE gestionnaires

+6 nouvelles adhésions cette année : Tel Aviv, Buenos Aires (réadhésion), Panama, Amman, Riyad, Moscou (réadhésion)

3 fédérations : APEESFT Tunisie, FAPALFE d'Espagne, FAPE OSUI Maroc

Seule représentante de l'ensemble des parents d'élèves, gestionnaires et non gestionnaires, français et étrangers, au conseil d'administration de l'AEFE et de la Mission Laïque Française

ACTIVITE DE CONSEIL

- Le bureau est ouvert tous les jours et répond à toute question **des APE et parents**.
- Relecture de statuts, conventions, domiciliation (Addis Abeba, Amman, Pointe Noire, Damas...)

INFORMATION-COMMUNICATION

- Animation du site internet *fapee.com*, => nouveau site, plus documenté, avec un espace dédié aux APE gestionnaires.
- **Page Facebook (APE FAPÉE/Page FAPÉE)**
- **Edition d'infolettres mensuelles**

MISE EN RESEAU ET PARTAGE D'EXPERIENCES

Forums transversaux des APE/ comités de gestion (gestion parentale) qui leur permettent de se renseigner mutuellement sur leurs besoins et activités respectives et manifester aussi leur solidarité : La disparition de Mme NDifo de Mohammedia, la mère, parent d'élève, blessée dans les attentats à Londres, le jeune Firoze enlevé à Madagascar.

Les sujets communs des APE

- Qualité de l'enseignement, détachements d'enseignants,
- Date de fin des cours en juin quand l'établissement est centre d'examen, ...

Les sujets des APE non gestionnaires

Sources de financement d'une APE non gestionnaire, circulaire sur les instances, caméras de vidéo-surveillance dans les locaux, options du bac, solutions numériques dans les établissements, commissions voyages scolaires, exclusion d'un élève pour frais de scolarité impayés, positionnement de l'APE face à des groupes de parents qui se présentent aux élections, forum de l'orientation et des formations (en France, dans le pays d'accueil et à l'étranger), évaluation des élèves (avec ou sans notes),...

Les sujets des comités de gestion

Composition des comités de gestion (représentants de l'ambassade avec voix délibérative ou pas), Poste de secrétaire général du CG, frais de scolarité dégressifs pour les familles nombreuses ou différenciés par nationalité, selon le statut entreprise/famille ou selon que le parent est salarié de l'établissement, enseignement de la langue du pays d'accueil, dons aux personnels, primes et avantages des personnels locaux, avantages pour les membres des comités de gestion, délégations de signatures pour les contrats de vacation, partage de manuels de procédures, de règlement intérieur du comité de gestion,...

ACTIVITÉ DE LA FÉDÉRATION

ACTIVITE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

- * 2 conseils d'administration de la FAPEE en téléconférence (14 octobre, 24 février)
- * Assemblée générale des APA d'Espagne (28 novembre)
- * Participation aux séminaires de gouvernance des établissements conventionnés*

MISSIONS

- * **Maroc** (12-14 février)
- * **Porto, Lisbonne** (6-7 avril)

SEMINAIRES DE GOUVERNANCE

- * 2-3 décembre 2016 : **Europe du Sud-Est et Europe Ibérique** : Turin
- * 9-10 décembre 2016 : **Asie Pacifique** : Kuala Lumpur
- * 13-14 janvier 2017 : **Amérique du nord et AMLANORD** : Saint Domingue
- * 13-14 janvier 2017 : **Europe centrale et Orientale et Europe du Nord-Ouest et Scandinave** : Varsovie
- * 19-20 janvier 2017 : **Proche orient et Moyen Orient Péninsule indienne** : Dubaï
- * 20-21 janvier 2017 : **Afrique centrale et Afrique occidentale** : Cotonou
- * 27-28 janvier 2017 : **Océan Indien** : Curepipe Maurice
- * 10-11 février 2017 : **Afrique Australe et Orientale** : Johannesburg
- * 24-25 mars 2017 : **Amlasud** : Rio de Janeiro

PARTENARIAT INSTITUTIONNEL, INSTANCES DE CONCERTATION

- **AEFE/Rencontres régulières avec les responsables des secteurs géographiques ainsi que le service orientation et le chef du service pédagogique**, M. Durand et l'ensemble des membres de son service
- Rencontre avec le sénateur Jean-Yves Leconte (21 nov.)
- **Commission interministérielle** (23 nov.)
- **Assemblée des Français de l'Étranger : Audition de la FAPEE** sur les parents d'élèves du réseau (6 mars)
- Enseignement français international : Entretien avec Christophe Bouchard et le président de la **Fondation pour le Développement de l'Enseignement International qui promeut les sections internationales et l'OIB**. (17 mars)
- **Entretien avec le directeur de l'AEFE sur les sujets portés par la FAPEE, notamment la circulaire sur les instances et la place des parents dans le processus de décision à l'AEFE** (27 mars)
- **Entretien avec Jean Christophe Deberre, MLF** (13 mars)
- **Conseils d'administration de l'AEFE** (27 nov, 27 mars, 1 juin) et de la **Mission Laïque Française** (31 janvier, 29 juin 2017)
- **Commission Nationale des Bourses scolaires** (17-18 déc., 14-15 juin 2017. Représentants : Virginie Royer, Jean-Nicolas Pagnoux, Isabelle Tardé)
- **Participation au séminaire des chefs d'établissements partants dans le réseau** (15-18 mai. Intervenants : Nathalie Aroyo, Isabelle Tardé)
- **Observatoire sur les élèves à besoins particuliers AEFE** (22 nov., 1er juin) et plusieurs **réunions de travail avec Isabelle Picault**, Coordinatrice du premier degré-Référente handicap à l'AEFE et **Dominique Collado** (MLF) pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (21 sept., 6 oct., 14 nov., 30 mai, 7 juillet)
- **Réunion avec le président des anciens élèves des lycées français du monde (ALFM)** M. René Randrianja (1^{er} mars)
- **FOMA Congrès des anciens élèves des lycées français du monde (ALFM)** (7 et 8 avril)
- **Discussion libre avec les partenaires** (ADFE-Français du monde et représentants des personnels, 27 avril)
- **Boursiers d'excellence : cérémonie pour la promotion sortante** (19 juin)



Conseil d'administration 2016-17

Xavier Gonon (Tananarive), président; Marie Claude Abou Fadel (Djeddah), vice-présidente; Manel Dridi (Tunisie), vice-présidente; Corrine Petit (Singapour), secrétaire générale; Nathalie Aroyo (Kuala Lumpur), trésorière; Bernard Pora (Shanghai), Alain Goulène (Sao Paulo), François Normant (Saly), Farah Ouezzani (Madrid), Jean Nicolas Pagnoux (Madrid/Villanueva), Patrice Plischedda (Bangkok), Delphine Pludermacher (Munich), Sébastien Ricoux (Zurich), Virginie Royer (Londres), Aly Sayegh (Bamako)



Note aux candidats à l'élection présidentielle

Les propositions de la FAPEE

- Donner au réseau d'enseignement français à l'étranger les moyens budgétaires en rapport avec les objectifs qui lui sont assignés.** Une implication du Ministère de l'Éducation Nationale dans la prise en charge des pensions civiles serait une bouffée d'oxygène importante pour l'AEFE, sachant que les partenaires qui ont des personnels détachés en sont exemptés. L'implication du MEN dans le financement de l'enseignement à l'étranger assurerait une cohérence plus grande cohérence entre les annonces nationales de priorité à l'éducation et leur répercussion sur le réseau à l'étranger.
- Favoriser les synergies par le biais de mutualisation de moyens et de ressources avec les systèmes scolaires des pays de l'Union Européenne**
- Unifier les statuts des personnels expatriés et résidents,** dans la lignée des recommandations des rapports parlementaires ou de la Cour des Comptes des dernières années
- Former pleinement les personnels en recrutement local à la pédagogie française et labelliser ces compétences acquises par des certifications diplômantes.**
- Rationaliser la gestion de l'ISVL par une gestion autonome au niveau des établissements** et en intégrant dans l'assiette les éléments annexes de rémunération déjà consentis localement afin de tenir compte du différentiel réel de coût de la vie.
- Faire évoluer le statut de l'EGD vers plus d'autonomie budgétaire et de décision** avec au minimum le déblocage des contraintes de gestion sur les éléments de coûts financés sur ressources propres.
Assurer le pilotage de l'établissement en plus grande concertation avec les parents d'élèves.
- Associer l'ensemble de la communauté scolaire à une réflexion stratégique sur l'évolution du réseau.** Au niveau de zones géographiques (ou pays) par la réactivation ou la mise en place de Plans Ecoles par zone géographique, puis à un niveau macro au sein d'un Comité Stratégique qui doit avoir une vision globale de l'ensemble du réseau (AEFE et MLF).
- Mieux reconnaître et consolider le partenariat comités de gestion / AEFE** dans le cadre des établissements conventionnés, notamment par la confirmation du partage des responsabilités entre les partenaires.
- Valoriser la dimension internationale de l'enseignement français** dont les sections internationales sont un des éléments les plus probants.
- Privilégier la qualité**
Le réseau est très performant en matière pédagogique (contenus, apprentissages, compétences) mais on voit encore trop de classes surchargées, de discontinuité dans le suivi des élèves à besoins particuliers et le pôle vie scolaire mérite une plus grande attention.

Ressources humaines

=> Difficultés de détachements

100 dossiers en attente. La situation est d'autant plus tendue que toutes les académies sont déficitaires sauf 3 (Aix, Lille, Clermont). Le détachement est de la compétence exclusive des rectorats.

Avoir des personnels compétents et formés est un enjeu capital pour l'avenir du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

=> Une situation complexifiée par le plafond d'emploi auquel est soumise l'AEFE et un difficile redéploiement des moyens humains

Des disparités de statuts et de rémunération complexes à gérer au niveau humain, en local, à égalité de compétences et diplômes, particulièrement entre résidents, résidents à recrutement différé et titulaires non résidents

Déclaration de la FAPEE :

« Cette situation qui affecte répétitivement le fonctionnement du réseau nous inquiète. La FAPEE est attentive à ce que le réseau bénéficie de personnels formés et à ce que la situation personnelle et familiale des enseignants concernés soit dûment considérée.

Il est inquiétant que la mobilité des personnels entre la France et l'étranger qui irrigue le réseau soit mise à mal, tant pour les agents nouvellement recrutés que pour ceux en mobilité de poste à poste. Il est également inquiétant que les lauréats de concours, ex-recrutés locaux, soient pénalisés dans leur effort de certification, tout comme les titulaires recrutés localement qui auraient l'occasion d'être résidentialisés (10 enseignants concernés).

Comme nous l'avons déjà écrit et redit au Directeur, la nécessité d'une réflexion globale sur les ressources humaines dans les EGD et conventionnés nous semble évidente, ne serait-ce que pour sécuriser les parcours professionnels des enseignants (du public et du privé) qui partent à l'étranger en disponibilité ou assurer une formation diplômante aux personnels recrutés localement. »

AEFE et la dotation de l'ETAT

Quelques éléments sur l'AEFE :

Les missions de l'AEFE. Elles ne sont pas hiérarchisées :

- Scolariser les enfants français (donc acceptés sans tests, hors tests de positionnement),
- Favoriser l'accueil d'élèves étrangers,
- Veiller à la stabilisation des frais de scolarité,
- Etre l'instrument de la coopération éducative.

Les services de l'AEFE :

Mise à disposition d'enseignants, missions de conseil, immobilier, formation continue, animation du réseau...

La conférence d'orientation et de moyens de l'AEFE a montré :

Un budget 2017 contraint (dotation de 388 M€) dont 14 M€ de sécurisation des établissements (1,4 M€ cybersécurité également)

- ▶ 1179 M€ de recettes (subvention + remontées traitement résidents + contribution complémentaire de 6% des FS),
- ▶ 1265 M€ de dépenses dont 780M€ de masse salariale :

=> **Aller vers l'autofinancement par l'augmentation des ressources propres conformément au plan d'action présenté en conseil des ministres.** Les établissements contribuent déjà à plus de 65% des recettes de l'AEFE.

=> **Le développement raisonné du réseau se fera avec des partenaires autofinancés** et à moyens constants au mieux.

=> **Redéploiement des titulaires d'Europe vers les autres régions du monde**

- ▶ Nécessité pour l'AEFE et les établissements conventionnés de travailler à la formation initiale et continue de leurs personnels en contrat local
 - ▶ Derrière les dépenses de formation se pose aussi la question d'une politique salariale attractive (et comment garder ses personnels formés).
- L'homologation sera réévaluée tous les 5 ans (difficile même avec la plateforme en ligne de suivi de l'homologation)

1.2 PAR CATEGORIE DE PERSONNEL

	Expatriés		Résidents		Total	Total n-1
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Enseignants 2 nd degré	5	1	1578	1516	3 100	3 097
Enseignants 1 ^{er} degré	0	1	568	1503	2 072	2 098
Personnel d'encadrement	303	136	18	17	474	473
Conseillers Pédagogiques	321	180	0	0	501	526
Personnels d'éducation	5	11	34	72	122	125
Personnels hors établissement	15	10	0	0	25	29
Personnels administratifs	65	29	8	30	132	138

*Hors VI

Les personnels recrutés locaux

9.1 ETP PAR TYPE D'ETABLISSEMENT

		2014/2015		2015/2016	
		ETP	%	ETP	%
EGD	Total	4 633		4 619	
	Dont enseignants	2 302	50%	2 338	50%
Conventionné	Total	10 822		11 255	
	Dont enseignants	6 161	57%	6 405	57%
Partenaire	Total	12 723		13 793	
	Dont enseignants	9 296	73%	10 013	73%
Total	Total	28 178		29 667	
	Dont enseignants	17 759	63%	18 756	63%

Séminaires de gouvernance, signature des nouvelles conventions

Les séminaires, initiés par la FAPEE, sont plébiscités par les participants.

Ils nous permettent de retrouver nos membres et de rencontrer les nouveaux venus au sein des conseils de gestion. Ils permettent aussi un échange de bonnes pratiques entre comités de gestion et AEFE. (Voir document de synthèse)

Les questions de la FAPEE lors des séminaires de gouvernance

- ◆ **Sujets Ressources Humaines** : Commission RH, droit du travail, fiscalité, attractivité des postes de résidents, titulaires à recrutement différé, formation des personnels recrutés locaux
- ◆ **Taille critique/environnement spécifique des établissements** : les modes de gouvernance et le partage des responsabilités AEFE/ CG ne sont pas les mêmes selon la taille de l'établissement et le contexte culturel. Comment l'AEFE s'adapte t-elle à ces différences ? Comment accompagne t-elle la croissance des établissements conventionnés dans le partenariat et non dans la contrainte? **Ne faut-il pas réfléchir à plusieurs types de modèles adaptés aux différences des établissements du réseau ? Confronté aux limites du bénévolat, le comité de gestion n'a t-il pas vocation à devenir un conseil de surveillance ?**
- ◆ **Signification d'une gouvernance partagée, positionnement de postes support, problématiques spécifiques de droit local** : Le refus de l'AEFE de prendre en compte les demandes légitimes d'établissements conventionnés en imposant un seul modèle de convention et en conflictualisant les postes supports et leur positionnement étonne les organismes gestionnaires, qu'ils soient parentaux ou pas.

La place des parents dans les processus de décisions qui les concernent

Lettre à Monsieur Bouchard, directeur de l'AEFE (18 mars 2017)

L'AEFE doit organiser les conditions d'une consultation formelle et constructive de ses partenaires sur les sujets qui les concernent. Elle doit leur reconnaître dans les instances une place à la hauteur de leur implication bénévole et de leur contribution financière au réseau (63% du financement total des EGD + conventionnés, hors bénévolat).

Ce point n'est pas une revendication pour exister de la part d'une fédération. Il met en lumière la nécessité de moderniser l'approche de partenariat entre le public (l'Agence) et les bénévoles que sont les parents d'élèves. Aujourd'hui, près de 80% des élèves sont dans des établissements conventionnés ou partenaires.

Le Décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ne fait pas obstacle à la création d'une instance de concertation collégiale au niveau du siège de l'établissement public.

Par un courrier en réponse, monsieur Bouchard s'est engagé à ouvrir des réunions de travail à partir de l'automne prochain pour que nos demandes soient réellement étudiées.

Points de discussion

Personnels en recrutement local : ce n'est pas normal que la circulaire sur les personnels recrutés locaux qui s'appliquera aux EGD et aux conventionnés ait été faite sans que les parents gestionnaires aient été consultés.

Modification de la circulaire sur les instances

La **version 2017** de la circulaire sera publiée avec deux modifications :

- La possibilité de **voter électroniquement pour élire les représentants parents** au conseil d'école et au conseil d'établissement. La pratique s'est largement généralisée ces dernières années –et tant mieux- mais comme les syndicats ne tenaient pas à ce que les personnels puissent eux aussi voter électroniquement, il a fallu cadrer.
- La 2ème nouveauté est que dans **les EGD, sur le budget, les parents auront la possibilité de formuler leurs avis par un vote.**

NOS DEMANDES

1/ Proposer un mode d'élection plus cohérent au conseil d'établissement et donner au conseil du second degré toute sa place

A notre avis, il serait plus logique et plus mobilisateur pour les parents :

- du primaire => d'élire leurs représentants au conseil d'école
- du secondaire => d'élire leurs représentants au conseil du second degré

2/ Avoir un collège parents à la hauteur de leur contribution et de leur implication au conseil d'établissement

Cela permettrait de faire du conseil du second degré une instance à part entière ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans bon nombre d'établissements. Trop souvent des questions de 2nd degré sont traitées en Conseil d'établissement, ce qui rend les CE trop longs et indigestes et ne permet pas de rentrer dans le détail des questions de secondaire. C'est dans cette instance qu'il est urgent d'augmenter le nombre de sièges des parents.

Répartition actuelle des sièges au sein du conseil d'établissement					Répartition proposée des sièges au sein du conseil d'établissement				
DIRECTION	PROFS	PERSONNELS administratifs et service	PARENTS	ELÈVES	DIRECTION	PROFS	PERSONNELS administratifs et service	PARENTS	ELÈVES
4	3	1	3	1	4	3	1	4	2
5	4	1	3	2	5	4	1	5	2
6	5	1	4	2	6	5	1	6	2
7	5	2	5	2	7	5	2	7	2
8	6	2	6	2	8	6	2	8	3
9	6	3	6	3	9	6	3	9	3
10	7	3	6	4	10	7	3	10	4

3/ Valoriser un mode d'élection à la proportionnelle mais en supprimant le plus fort reste : En augmentant le nombre de sièges au CSD, les petites listes auront de facto une chance plus importante d'avoir un siège.

4/. Possibilité d'une instance d'appel non contentieuse à la décision d'un conseil de discipline (ou recours gracieux) il va falloir effectivement attendre.

Dans la nouvelle proposition de circulaire, le seul recours est contentieux: Pour les établissements en gestion directe, "la décision pourrait être contestée devant le tribunal administratif de Paris et pour les établissements conventionnés ou partenaires, l'appréciation de la légalité de la décision relèverait de la compétence des juridictions locales, si le droit du pays le prévoit."

L'argumentaire de l'AEFE est que 1/ les dispositions du code de l'éducation en matière de sanctions disciplinaires ne s'applique pas aux établissements d'enseignement français à l'étranger et que 2/ elle ne dispose pas du pouvoir réglementaire dans ce domaine.

=> **Nous avons deux objections**: la première est que la circulaire sur les instances comme toutes les autres circulaires prises par le directeur constituent bien des actes réglementaires pris en sa qualité de chef de service et d'ailleurs la circulaire actuelle instaure *déjà* le conseil de discipline.

Notre deuxième objection porte sur les responsabilités encourues dans les établissements conventionnés: qui serait en effet le défendeur ? L'organisme gestionnaire?

5/ Clarifier la tenue des commissions d'appel d'une décision d'orientation (de redoublement)

BOURSES SCOLAIRES

Xavier Gonon, Jean-Nicolas Pagnoux et Virginie Royer ont représenté les parents à la Commission Nationale des Bourses scolaires

2015-16 : le nombre de bénéficiaires d'une aide s'est élevé à **25 898** (21 % des élèves français scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger) et le montant des attributions à **100,16 M€**.

Pour cette année scolaire, la CNB a formulé un avis favorable à l'attribution d'une bourse à 23 277 élèves pour un montant de 96,79 M€, soit un montant moyen de bourse de 4 158 €.

Le taux de satisfaction des demandes s'élève à ce jour à 84 %.

Les crédits ouverts au titre de l'exercice 2016 (106,26 M€) devraient permettre de couvrir la totalité des besoins exprimés au titre de l'ensemble de la campagne qui seront définitivement arrêtés après la tenue de la seconde Commission Nationale de décembre prochain.

*****La campagne 2017/2018 part sur une dotation de 110mln€ en légère hausse (+3,5%) par rapport à 2016/2017. La subvention de l'Etat est de 99,2mln€ complétée par un prélèvement de 8.8M€ sur le reliquat de crédits antérieurs.**

Plus de 1.000 VAD (visites à domicile) ont été effectuées par les agents des postes.

Pour le rythme sud, il s'agit de la CNB2, i.e. des demandes tardives et ajournements. 1.627 demandes acceptées, 192 rejets. Une enveloppe de 8,74mln€.

Pour le rythme nord, 21.050 bourses (-2,6%) pour une enveloppe de 86,28mln€ légèrement inférieur à l'enveloppe limitative (89,2mln).

Coûts moyens de la scolarité : rythme sud 4.706€/ rythme nord 5.539€

La quotité moyenne s'établit à 79% et 40% des boursiers le sont à 100%.

Les boursiers sont scolarisés à 34% en EGD, 42% en conventionnés et 25% en établissements partenaires. 15% le sont en maternelle, 38% en primaire, 29% en collège et 18% en lycée.

On peut noter la diminution sensible de boursiers dans des postes/zones importantes (Barcelone -11%, Londres -8%, Amérique du Nord -10%).

Discussions :

- **Familles mono-parentales** : tendance de plus en plus généralisée, en particulier en Europe, de pondérer systématiquement à la hausse les quotités. Le service de l'aide à la scolarité rappelle que le calcul du barème inclut déjà une demi-part supplémentaire. L'AEFE propose d'appliquer une autre demi-part supplémentaire tout en indiquant qu'une fois cette mesure mise en place, l'institution n'admettra plus de pondération à la hausse dans ces cas de familles mono-parentales.

- **Débat sur l'IPPA** (indice de Parité du Pouvoir d'Achat), actualisé et publié chaque début d'année civile par la Direction des Français de l'Etranger (DFAE). Il est composé à hauteur de 30% du coût du logement et de 70% du coût de la vie.

- **Forte hausse des frais de transport**, en particulier en Turquie (à Ankara, ils représentent 20% du montant des bourses allouées) => futur plafonnement de l'aide spécifique à cette dépense.

- **Ecole numérique** : l'acquisition de tablettes est/sera incluse dans les frais de scolarité tant est que ce soit l'établissement qui en prenne en charge le coût. Les CCB peuvent ainsi les inclure dans les demandes de bourses.

- **Bénéficiaires** : les bourses seront attribuées aux familles en raison de la notification tardive de la déshomologation de l'école.

CNB 2 : les 13 et 14 décembre prochains, le support sera une tablette pour tous les participants.

ACCUEIL DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

▶ Travaux de l'OBSERVATOIRE pour l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers du réseau

▶ Production de RESSOURCES des APE COMMISSIONS EBEP dans les établissements



▶ Demandes récurrentes de la FAPEE :

Formation des enseignants au dépistage et à la remédiation précoce

Information de tous les parents

Suivi performant des élèves au long de leur scolarité

CALENDRIER SCOLAIRE: LE MOIS DE JUIN EN DESHERENCE

▶ Beaucoup d'établissements élaborent leur calendrier scolaire en fonction de contraintes qui, cumulées, font que ces établissements n'offrent pas 36 semaines effectives de cours par an et ne s'approchent pas non plus de la moyenne OCDE de 180 jours qui était celle visée par le ministère de l'Éducation Nationale. Les parents d'élèves de plusieurs établissements (Libreville, Dakar...) ne comprennent pas qu'aucun horaire aménagé ne puisse être mis en place pour que le **mois de juin soit un mois d'école utile**.

L'aménagement de ce mois nécessite une réflexion spécifique avec les associations de parents, conscients des contraintes de personnels et d'espace - pour trouver des solutions ingénieuses afin que l'année scolaire ne soit plus amputée de 4 voire 5 semaines d'école effective.

APB

Le traitement des élèves du réseau des lycées français à l'étranger redeviendrait favorable dans les filières sous tension

Selon les dispositions du décret modifiant les dispositions des deuxième et troisième alinéas de l'article D. 612-10 du code de l'éducation, **les candidats préparant ou ayant obtenu le baccalauréat français à l'étranger, dans le traitement automatisé critérisé d'APB, sont considérés comme ayant obtenu leur diplôme ou comme résidant dans l'académie du siège ou du site de l'établissement proposant la formation de première année de licence ou de première année commune aux études de santé pour laquelle ils se portent candidats.**

Les candidats préparant le baccalauréat français à l'étranger sont considérés comme des candidats neo-entrants du secteur sur toutes les formations de licence ou la PACES sur lesquelles ils se portent candidats.

Les candidats titulaires du baccalauréat français obtenu à l'étranger sont considérés comme des candidats en réorientation du secteur sur toutes les formations de licence ou la PACES sur lesquelles ils se portent candidats.

Il n'est plus possible de réserver un quota de places pour les candidats préparant ou ayant obtenu le baccalauréat français à l'étranger.

Les candidats préparant ou ayant obtenu le baccalauréat français à l'étranger doivent classer au moins une formation de licence ou de PACES ayant une **pastille verte**, quelle que soit l'académie du siège de l'université proposant cette formation. Ces candidats ne sont pas soumis à la règle des vœux groupés ni à la règle spécifique des 6 vœux minimum en Ile-de-France.

Identifiant National Eleve (INE)/ Livret Scolaire Unique (LSU) : où en est-on pour les élèves du réseau ?

▶ L'AEFE souhaite que tous les élèves scolarisés a minima entre la 6ème et la terminale puissent détenir cet **identifiant national élève**. Le ministère de l'Éducation nationale dans son Plan Numérique prévoit l'accès aux usagers (équipes et élèves) à un ensemble d'applications et services numériques utiles notamment à la scolarité (éduTèque, English For Schools) et aux processus d'affectation vers la France au niveau Lycée post 3ème : Affelnet, et post bac : APB. Ces deux derniers processus sont gérés par l'Agence et fonctionnent malgré l'absence de l'INE, il en va de même pour les processus d'inscription et de délivrance des diplômes et examen nationaux (DNB, BAC). La préoccupation actuelle est la mise à disposition du **Livret Scolaire Unique** utile au report de l'évaluation du socle commun pour chaque élève scolarisé à partir du cycle 3 car elle est obligatoire à la délivrance du DNB. Depuis mai 2016, la Direction du Numérique pour l'Éducation (DNE du MENESR) et les services de l'Agence ont échangé sur le sujet pour trouver une solution. Un groupe de travail interministériel devait être créé en mars-avril 2017, mais les services du MENESR n'ont pas eu la disponibilité nécessaire pour initier le travail. L'AEFE reste à la disposition du MENESR sur ce sujet. De son côté, l'Agence élabore différentes hypothèses de travail pour faire évoluer son système d'information. La constitution d'une base élèves (et plus largement, la création d'une base de données regroupant les utilisateurs du système d'information de l'AEFE) est désormais un objectif partagé par les services de l'Agence. Cette base permettrait, d'une part, de fournir un accès simple et sécurisé aux services numériques développés par l'Agence, et d'autre part, de proposer des modalités d'échanges techniques avec le système d'information du MENESR.

VOTE

Le Rapport d'activité de l'exercice 2016-2017 est approuvé à l'unanimité.

Xavier GONON: la gouvernance de la FAPEE est assurée par un conseil d'administration de 15 membres, élus pour 3 ans. Tous sont des membres d'APE adhérentes, mandatés par leurs APE pour se présenter en tant qu'administrateur. Nous avons également au sein du conseil d'administration 2 sièges réservés à l'AMFAPEE, association des anciens membres de la FAPEE, ce qui permet de garder actifs au sein de notre fédération des parents d'élèves qui ne seraient plus parents d'élèves. Si certains d'entre vous, à court ou moyen terme, voulez nous donner de votre temps vous êtes les bienvenus ! Lors de chaque renouvellement du Conseil d'administration, l'Assemblée générale peut élire jusqu'à trois administrateurs de réserve. (*Article 5 Titre II des statuts, Article 6 Titre II du règlement intérieur*)

2 postes d'administrateurs sont à pourvoir.

Sont sortants :

Delphine PLUDERMACHER (Munich) et Nathalie AROYO (Kuala Lumpur)

Sont candidats :

Nathalie AROYO (Kuala Lumpur), Catherine TERRAZ (Lagos), Aliou TRAORE qui se propose comme administrateur de réserve

Nathalie AROYO – Ma carrière chez les parents d'élèves commence en 1998 à Bombay où j'ai été trésorière puis présidente, puis pendant 4 ans parent élue au lycée français de Koweït jusqu'en 2008. J'ai ensuite rejoint pendant 6 ans Dubaï où j'ai été présidente du conseil de gestion du Lycée George Pompidou. Je suis aujourd'hui à Kuala Lumpur où il me reste une enfant scolarisée et où je soutiens l'APE. Je suis administrateur depuis 3 ans à la FAPEE où j'ai fait une nouvelle expérience et découvert toutes ses qualités. Je souhaite si vous le permettait poursuivre cette action avec un nouveau mandat.

Catherine TERRAZ - Présidente du Conseil de Gestion du Lycée Français Louis Pasteur de Lagos depuis 2 ans. Je suis arrivé à cette position vierge de toute expérience de gestion, ma formation professionnelle étant celle d'un médecin chercheur. J'ai été beaucoup aidé par la FAPEE, il est temps je pense de rejoindre les administrateurs plus anciens pour contribuer à aider d'autres expériences similaires.

Aliou TRAORE - j'assiste à l'AG de la FAPEE depuis 2015 en tant que président de l'Association des Parents d'élèves de l'établissement Les Lutins à Bamako, établissement homologué partenaire. J'en suis président depuis 2011, après avoir occupé le poste de vice-président. J'ai géré beaucoup de chantiers, j'ai négocié avec la banque le prêt de financements de la construction de notre nouvel établissement et nous avons aussi constitué un centre de cantonnement pour les Français, vous savez que le Mali est un pays qui a récemment connu quelques secousses...

Le président demande à l'assemblée générale l'autorisation de ne pas procéder à un vote traditionnel à bulletin secret, mais de faire le vote par acclamation. Personne ne s'y opposant parmi les membres, il propose de voter par acclamation.

La réélection de Nathalie AROYO comme administrateur, l'élection de Catherine TERRAZ au poste d'administrateur et l'élection d'Aliou TRAORE au poste de suppléant du CA ont lieu, à chaque fois, à l'unanimité des participants.

Extrait du procès-verbal de la séance du

Conseil d'administration de la FAPEE

Vendredi 7 juillet 2017

au Tournon, rue de Tournon, Paris 6ème

Étaient présents: Nathalie AROYO (Kuala Lumpur), Xavier GONON (AmFAPEE-Madagascar), Alain GOULENE (Sao Paulo), Farah OUEZZANI (Madrid), Corrine PETIT (Singapour), Virginie ROYER (Londres), Sébastien RICOUT (Zurich), François NORMANT (Saly), Jean-Nicolas PAGNOUX (Madrid/ Villanueva de la Canada), Catherine TERRAZ (Lagos), Aliou TRAORE (Bamako)

Excusés: Aly SAYEGH (Bamako), Marie-Claude ABOU FADEL (Djeddah), Manel DRIDI (Tunisie), Bernard PORA (Shanghai), Patrice PISCHEDDA (Bangkok)

Conformément à la décision du conseil d'administration du 4 juillet 2009, les personnes membres de réserve sont invitées à participer aux réunions du conseil d'administration sans toutefois droit de vote ni bénéfice du remboursement des frais de transport.

1. Constitution du bureau : vote à l'unanimité. Les personnes suivantes ont été élues à l'unanimité aux postes suivants pour une durée d'un an.

Président Xavier GONON		
Vice-Présidentes	Secrétaire général	Trésorière
Corrine PETIT Nathalie AROYO	François NORMANT	Virginie ROYER
Autres membres		
Jean-Nicolas PAGNOUX	Sébastien RICOUT Aly SAYEGH	Marie-Claude ABOU FADEL
Catherine TERRAZ Farah OUEZZANI	Bernard PORA Patrice PISCHEDDA	Manel DRIDI Alain GOULENE

2. Postes à pouvoir à la Commission Nationale des Bourses

Les deux postes de titulaires à la Commission nationale des bourses sont attribués à Xavier Gonon et Virginie Royer, les postes de suppléants à Jean-Nicolas Pagnoux et Manel Dridi.

3. Postes à pourvoir au Conseil d'Administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Xavier Gonon est nommé titulaire au poste d'administrateur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et Nathalie Aroyo suppléante. Ces nominations devront être confirmées par un arrêté des ministères de tutelle.

4. Gestion courante de la FAPEE : Délégations de pouvoirs, représentation

Conformément aux statuts et règlement intérieur de la FAPEE, Xavier Gonon, président, demande l'accord du Conseil d'administration pour se faire représenter à chaque fois que nécessaire par la déléguée générale (collaboratrice permanente de l'association), Isabelle TARDE, pour tous les pouvoirs qui relèvent de la gestion et administration courante de l'association, y compris pour la signature de tout compte bancaire ouvert au nom de la FAPEE.

Le présent pouvoir est valable jusqu'à révocation expresse du Conseil d'administration. Approuvé à l'unanimité. (Article 9 Titre II des statuts, Articles 9, 11, 12 Titre II du règlement intérieur.)

5. Devoirs des administrateurs

Le document intitulé « Devoirs des administrateurs » sera distribué à tous les administrateurs.

Il précise les modalités de prise en compte des frais des administrateurs. Pour rappel :

Participation des administrateurs aux conseils :

Dans la mesure des moyens de la fédération, l'usage est, depuis plusieurs années, de rembourser les frais de voyage des administrateurs afin qu'ils puissent participer aux conseils d'administration à l'occasion de l'assemblée générale du mois de juillet. Seuls ces frais à l'exclusion de tous autres (hôtel - taxi - repas) peuvent être pris en charge. Ils le sont sur la base des tarifs les moins chers, à la demande de l'administrateur concerné sur la présentation de pièces justificatives et sur l'exercice en cours.

Conformément à la décision prise par le conseil d'administration du 3 juillet 2004, les frais de voyage ne sont pas remboursés aux administrateurs entrants. La FAPEE ne peut en effet supporter la charge des anciens administrateurs et des nouveaux.

La date de l'assemblée générale est décidée suffisamment tôt pour permettre à chacun de bénéficier de ces tarifs.

Le conseil d'administration de janvier/février a lieu par téléconférence.

Frais de missions :

Dans leur rôle d'animateur de zone géographique, les administrateurs sont invités à utiliser tous moyens de communication à distance. S'ils devaient entreprendre une mission ou une action locale, ils devront présenter leur projet aux membres du Bureau de la FAPEE en indiquant l'objet de la mission, les personnes à visiter et les frais de voyage (moyen de transport, frais d'hôtellerie et de repas) ;

Les frais de poste et de télécommunication ainsi que ceux énumérés ci-dessus devront comporter des justificatifs ;

Nos états financiers étant soumis au contrôle des commissaires de la Cour des Comptes, tous les justificatifs présentés au remboursement de notre fédération doivent être sous la forme de documents originaux.

Engagement et envoi de courrier :

Il est aussi rappelé aux administrateurs qu'avant de prendre un quelconque engagement ou d'envoyer un courrier au nom de la FAPEE, ils doivent le soumettre à l'approbation des autres membres du conseil en l'envoyant au bureau de Paris qui transmettra.

Positions politiques :

Il est demandé à tous les membres de ne pas briguer de mandat électif politique afin de maintenir l'indépendance de la fédération et de respecter ainsi ses statuts et toutes les familles adhérentes.

La FAPEE possède une image, difficilement acquise, de fédération indépendante au seul service des parents et des enfants, il nous faut la garder.

PRÉSENTATION : CORINNE TRUFFIER

LYCÉE FRANÇAIS DE ZURICH

« Les enfants à besoins particuliers sont tous les enfants qui ne peuvent pas avoir une scolarité dite « normale », certains enfants à haut potentiel pour qui la scolarité peut être difficile, enfants présentant des troubles cognitifs, les « dys » (dyslexie, dyscalculie, dyspraxie...) et les enfants ayant un handicap physique. Notre commission EBEP s'intéresse à ses élèves dont le nombre est significatif au Lycée Français, 90 élèves concernés, soit 10% de nos effectifs, la moyenne nationale. Des moyens ou des actions parfois très simples ont un impact fort sur les capacités d'apprentissage et souvent les aménagements en place bénéficient à tout le monde.

En chiffres

La commission a été remise sur pied il y a deux ans, avec l'impulsion d'une direction et d'un comité de gestion engagés. Notre budget est de 10 000 francs suisses. 60 familles sont membres de la commission. Même si toutes ne participent pas, toutes bénéficient de nos actions. Elles ont accès à un accueil, une permanence téléphonique, une permanence mensuelle où les parents peuvent venir discuter et elles ont également accès à un soutien psychologique avec des cafés-rencontres deux fois par trimestre. Nous aidons les parents dans la prise en charge de l'enfant à l'étranger, (liste de thérapeutes, moyens à notre disposition pour prendre en charge les enfants). Nous essayons de faire un travail de sensibilisation et de formation mais aussi d'aide-pour les enseignants. Pour les élèves concernés, nous faisons en sorte qu'ils soient bien accueillis, et sensibilisons leurs camarades de façon à développer l'entraide.

Les Actions

Nous avons mené quelques grandes actions cette année : conférences pour les parents, formations pour les enseignants. Nous avons développé un guide pratique pour le secondaire et créé une journée de la différence sur le thème : Je suis différent comme toi.

Les Conférences:

Elles étaient très généralistes pour les parents (Le Haut Potentiel, les enfants Dys, Attention et stress...)

Nous nous sommes attachés à trouver des intervenants crédibles, comme **Hervé GLASEL un neuropsychologue réputé qui a fondé les écoles du Cérenne à Paris et avons eu** en moyenne, 80 personnes par conférence.

Les enseignants ont eu des conférences de sensibilisation (3 conférences obligatoires et d'autres sur volontariat). Nous cherchons à développer des ateliers où les enseignants pourront concrètement et spécifiquement trouver des ressources.

Le Guide pratique pour les enseignants du secondaire :

Il a été fait pour donner aux enseignants des outils très efficaces et concrets pour qu'ils agissent dans leur classe. Ce guide, très simple, leur permet de pouvoir agir très vite quand on leur parle des différents handicaps qu'ont les élèves. Il recense 8 troubles ainsi que les troubles associés sous forme de fiche avec des codes couleurs et leur adaptation par matière. Nous avons fait appel à une illustratrice,

parent d'élève, et une graphiste bénévole. Pour le créer, nous avons consulté de nombreux guides, des spécialistes (orthophonistes, neuropsychologue) et un groupe d'enseignant du lycée l'a validé.

Il sera proposé, à la rentrée, à tous les enseignants du secondaire, et nous pensons à une adaptation pour le primaire..... Nous le partagerons après l'avoir perfectionné et appliqué dans notre lycée.



Journée de la différence

Elle permet de sensibiliser les élèves. Notre thème était : **“Je suis différent comme toi.”** Les enseignants se sont largement mobilisés. Un enseignant a recherché de nombreuses activités pour ses collègues et la commission est intervenue sur les classes de collège. Les troubles dys ont été présentés aux élèves sous forme d'ateliers dans lesquels ils se retrouvaient en position de handicap mais de manière assez ludique. Ils ont joué le jeu, c'était très riche. Notre but était de leur montrer que dans chaque classe il y a peut-être un futur talent, quel que soit le trouble. Cette journée sera reconduite l'année prochaine. Nous avons créé deux murs de la différence avec des affiches d'élèves. Cette journée a été une grande ouverture envers les autres et une grande richesse par l'intégration.



DISCUSSION

Mihaela BUCUROIU: Bravo pour les initiatives menées dans le réseau.

A Bruxelles, nous avons le même pourcentage de dossiers que Zurich et travaillons avec ALEDAS dont la plateforme en ligne contient les protocoles et de nombreuses ressources. Des professeurs d'anglais ont le projet d'une classe d'anglais appelée « Yes We Can ». Ensemble, enseignants et parents, en mutualisant et dans la bonne entente, même s'il y a un manque de ressources financières, nous pouvons faire une grande différence et apporter beaucoup de soutien.



Sabine FERMON: A Alicante, il y a 3 ans, à l'initiative des élèves du CVL une journée **“différent comme tout le monde”** a été organisée. Elle reprenait l'initiative du préfet de l'Hérault, M. PARISOT de Bayard, lui-même handicapé. Nous faisons des ateliers, organisés par les grands élèves pour les plus jeunes, ce qui implique les élèves et les informe. Notre souci est qu'une fois que les élèves porteurs de l'action ont quitté le lycée, aucun nouvel élève n'a repris le sujet. Or nous avons des soucis de marginalisation des élèves à besoins particuliers. Il faut que nos élèves se remotivent.

Isabelle TARDE, FAPEE : Nous sommes de fervents supporteurs de toutes les actions engagées par les parents et notamment de ALEDAS. Nous voulons faire savoir tout le travail réalisé par les parents et les équipes.

LE LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL

CONFÉRENCE DE JEAN-CHRISTOPHE DEBERRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE



Je vous remercie Monsieur le Président de m'accueillir à votre réunion. J'en profite pour saluer Mme la Députée, Samantha Cazebonne puisque maintenant la MLF a une voix au Parlement !

La question du concept d'un Lycée Français International nous occupe beaucoup ces temps-ci à la Mission Laïque **car nous devons comprendre ce que devrait être dans le contexte mondial l'enseignement français dans le monde d'ici 10, 20 ans et nous préparer à ce futur.** mais Il est vrai que certains lycées français s'appellent déjà « international. C'est un énoncé qui intrigue : pourquoi au fond afficher cette notion un peu paradoxale alors que l'on a comme mission de transmettre le programme français à l'étranger ; et quel sont le sens et les conséquences de cet affichage parce que désormais nous en faisons, pour nos propres établissements, une vision et une communication.

C'est vrai que ce terme *français*, qui fait dans le monde la valeur de nos établissements, signale les lycées français comme un réseau, comme l'expression de la France scolaire à l'étranger, et donc le pays souverain que nous sommes en tire une certaine fierté autour d'un savoir-faire qui maintenant est ancien. Pourquoi d'ailleurs cette signature de lycée français ne suffirait plus aujourd'hui ? Je citerai l'Amérique du Nord, parce que si on restait enseignement français renfermé sur nous-mêmes, où les lycées français ne compte que 16 000 élèves dans un pays de 350 millions habitants qui reste le donneur d'ordre intellectuel et de recherche et développement pour le monde entier, ces lycées français ne survivraient pas. Aux Etats-Unis, le lycée français a changé depuis longtemps, il n'est plus un lycée français classique mais déjà un lycée français international.

Le terme *international* vient aussi spontanément à l'esprit pour décrire des établissements hors de France. **Ce terme est important et il faut l'interroger lorsqu'on constate une compétition pour l'éducation dans le champ privé notamment, qui s'avive, nous surprend en tant que Français qui ne sommes pas totalement préparés, et on comprend bien que ce terme signifie qu'il faut désormais s'adresser à tous les publics.** En Amérique du Nord, à ma surprise, la courbe de présence des jeunes français dans nos lycées diminue chaque année. Une raison très simple est que la population française aux Etats-Unis est une population qui se sédentarise et s'établit, et considère que c'est la chance unique pour leurs enfants de vivre une immersion totale dans l'anglais. Il faut dorénavant convaincre ces parents français que mettre leurs enfants dans un lycée français est un avantage.

Quand on dit *international* il y a aussi une qualification flatteuse du qualificatif. Dans l'opinion commune, aujourd'hui, ce qui est international est beaucoup mieux que le national, surtout quand on est à l'extérieur. Il apporterait une largeur de vue, une vision au projet sco-

laire, et il est vrai aussi que parfois, être un établissement français peut être vu comme une marque un peu provincial, dans un monde qui est marqué par la prévalence de l'anglais, et surtout des représentations de ce monde inspiré de la culture américaine et plus largement de la culture anglo-saxonne. Le terme international porte autre chose que le pays éponyme français, c'est au fond "ce qui se fait de mieux". **Le risque avec le terme *international* cependant est que, de délivrer un passe-**

port international, mais on s'affiche aussi comme tous les autres établissements internationaux. Cette banalisation de ce terme doit aussi nous inspirer de la méfiance.

En France, l'adjectif "international" ne se porte pas toujours très bien, il a ses détracteurs.

Qui dit "international" (surtout lorsqu'on est à l'Education Nationale...) dit méfiance, abâtardissement de la spécificité française qui serait piégée par le cliché, ou qui se mettrait dans un fatras de confusion : que veut dire international ? Pire encore, il serait dangereusement menacé par une confusion avec le baccalauréat international, une marque honnie par certains de nos responsables, encore que, par bonheur, la situation évolue et que la raison et le pragmatisme l'emportent. Alors maintenant pourquoi la MLF en est venue à trouver intérêt à cette expression et pourquoi elle ? Plusieurs convictions se sont installées chez nous, d'abord le fait que la nature des publics accueillis par nos établissements nous met plutôt du côté des nationaux ou des publics étrangers tiers, davantage que des publics français, que nous accueillons évidemment puisque nous accomplissons une mission de service public. **Mais même quand nous nous situons du côté des français, on voit bien que l'attente des familles françaises qui fréquentent nos établissements aujourd'hui a considérablement évolué et que leur demande n'est pas d'avoir un enseignement français fermé sur lui-même.** Donc d'une certaine façon on ne fait pas fausse route en s'adressant au travers de ce concept, pourvu qu'on le précise, aux deux publics à la fois. Nous sommes aussi de plus en plus conscients que la compétition de l'offre éducative nous oblige à bouger. C'est incontestable, nous sommes frappés de l'extraordinaire volatilité des publics, notamment étranger alors que naguère encore il y avait une grande fidélité lorsqu'on entrait dans un établissement, si l'offre scolaire ne s'adapte pas, ne s'ouvre pas à la mesure de ce qu'ils souhaitent et ont à l'esprit.

La dernière conviction, elle sera en tant que gestionnaire d'établissement, est le changement d'attitude radicale des parents qui souhaitent désormais, en fréquentant nos établissements, que tous les élèves qui en sortent aient le choix d'aller suivre des études supérieures là où ils veulent. Lorsqu'on traitait de l'enseignement français dans le monde il y a encore très peu de temps, on ne se posait pas ce genre de question. Un des indicateurs que nous fixons désormais à nos établissements, impensable il y a peu de temps, est de faire remonter le taux de fréquentation des universités françaises alors qu'il est en chute libre. Mme la Députée le sait bien, en Espagne cela a été un des objets de dialogue entre nos neuf équipes d'encadrement. On obtient des résultats mais avec l'acharnement du désespoir, et avec de l'espoir aussi, puisque nous avons des établissements qui hardiment franchissent le seuil de 50% de nationaux qui, à l'issue de leurs études scolaires vont aller en France. C'est un vrai combat. Je pense que les élus doivent s'en préoccuper. Je crois qu'il faut absolument que les responsables de ces établissements, dans un contexte souvent ingrat, fassent de cet indicateur un de leurs éléments de jugement et d'appréciation de leurs actions.

On ne peut qu'être frappé par l'exigence qui habite les familles dès l'école primaire pour préparer avec toutes les assurances nécessaires un parcours post-bac qu'elles imaginent dès le départ.

LE LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL

Maintenant, nous sommes tous conscients, par les enfants que nous avons, que la liberté est nécessaire, que le monde est construit autrement, et que la mobilité universitaire existe, et que c'est bien. Mais le parcours français doit faire partie, à un moment donné, du parcours des jeunes que nous scolarisons. C'est la raison pour laquelle nous avons organisé notre dernier congrès à New York, aux Nations Unies, autour du thème : **l'enseignement français à l'étranger, facteur de réussite et de mobilité internationale** ; parfaitement conscients, au fond, que nous devons renouveler nos établissements pour répondre à ces attentes.

Nous en tirons trois séries de convictions et de conséquences pratiques :

- La première est qu'il faut **adapter notre offre partout aux contextes d'implantation**, aux pays d'accueil où elle se trouve. On n'en a pas assez mesuré la nécessité, les conséquences pratiques et les modalités. La première raison de l'adaptation de notre offre scolaire est de répondre à des impératifs d'ordre politique locaux, et souvent, légaux. Contrairement à ce que l'on croit, l'enseignement français à l'étranger, n'est que rarement protégé par des accords bilatéraux particuliers. **Dans des pays de plus en plus nombreux, nous sommes considérés comme l'un des éléments d'un enseignement international sur le marché.** On peut essayer de contrebattre cette représentation, il n'en demeure pas moins que les privilèges diplomatiques se discutent très durement et nous devons nous soumettre de plus en plus à la législation nationale qui touche à la fois à la gouvernance des établissements et aux prescriptions attachées à la scolarisation des enfants nationaux sur un programme étranger. La France a connu une grande déconvenue lorsqu'elle a cru que la Chine s'ouvrirait à elle. En Chine les élèves chinois n'ont pas le droit de fréquenter des établissements français ou internationaux, ou en tout cas il faut le faire avec des modalités tout à fait particulières donc nous n'aurons jamais un réseau d'enseignement français tel qu'on pouvait l'imaginer au départ.

On regarde désormais nos établissements avec des lunettes qui ne sont pas de notre propre culture.

Ces impératifs s'imposent de plus en plus du fait des souverainetés, des protectionnismes culturels des états et d'un autre côté de **la nécessité de scolariser des élèves étrangers en les respectant dans leur milieu et culture d'origine.** C'est à la fois un impératif politique et un impératif issu de notre respect, car nous en sommes, avec les Canadiens les co-créateurs du concept de diversité culturelle.

- Dans ce qui s'impose à nous, il y a **la loi et ses prescriptions.** Je suis frappé par exemple du fait que dans les EAU désormais ce sont implantés une autorité légale qui contrôle et évalue annuellement les établissements avec une sévérité rude et établit des rankings qui peuvent être pénalisant pour les établissements. Comme par hasard cette instance d'évaluation est d'origine anglaise. Il y a d'autre part le droit à enseigner dans les établissements : la campagne de recrutement et de départ des personnels détachés en Arabie Saoudite pour ne donner qu'un exemple est un parcours du combattant, tout simplement parce que la question de visa, de reconnaissance, de lecture des dossiers est un sujet considérable, mais aux USA ce n'est pas à ce point-là différent, on voit bien que depuis quelques mois l'obtention des visas pour les étrangers se resserre. Cela affecte directement nos établissements scolaires.

- **Enfin les programmes, avec la nécessité de respecter le programme national, même dans des pays culturellement similaires au nôtre.** - comme le premier impératif. Au Liban, tous les élèves libanais qui



composent l'effectif majoritaire de nos établissements, doivent passer le brevet libanais. Qu'on le veuille ou non, ces lycées français sont nationaux "plus". **Il y a enfin l'accès réglementé au supérieur** dans des pays proches, comme en Espagne. Chaque année, pour nos établissements (et l'ambassadeur en fait son premier devoir), il faut faire une conversion des notes obtenues dans le système français -permettant une gestion favorable par l'UNED (organisation qui instruit l'accès à l'université nationale)- et qui pose problème. Revenant au **Liban, on a vu que ce pays achève tranquillement de basculer vers un système anglo-saxon** qui fait qu'aujourd'hui il n'y plus que des programmes en anglais, à part deux universités francophones. Si nos établissements ne révisent pas leur façon de faire au regard des processus d'accès à l'université et du fait que les dossiers sont étudiés par une université d'inspiration américaine, cela peut changer entièrement les choses. Par bonheur le système français a encore la côte et nos élèves sont bons mais rien n'empêche que tout évolue.

Plusieurs éléments font le profil de ce lycée français international.

D'abord l'offre linguistique : un lycée français doit conduire à la maîtrise de trois langues, la langue nationale, le français qui porte le programme et l'anglais. Je suis frappé de voir qu'il y a parfois un risque de confusion entre des officines privées qui vendent un enseignement international qui est avant tout un apprentissage des langues, et un établissement d'enseignement français qui vendra des compétences linguistiques acquises par le programme français. Nous pensons que la meilleure façon de faire est de prendre les enfants dès le début du cursus et de monter les compétences du socle dans les trois langues. La langue nationale parce que c'est la leur, et que même un enfant qui apprend dans sa langue apprendra beaucoup mieux le français, et l'anglais pour éviter qu'elle soit apprise pour son usage utilitariste mais qu'elle soit véritablement traversée par le programme français pour devenir une langue par laquelle on va s'approprier la réussite scolaire.

La construction du parcours de l'élève. On ne peut qu'être frappé par l'exigence qui habite les familles dès l'école primaire pour préparer avec toutes les assurances nécessaires un parcours post-bac qu'elles imaginent dès le départ, où se joue à la fois l'image qu'on a de son enfant, là où on pense et voudrait qu'il aille, la nécessité d'être à son égard malgré tout bienveillant et enfin la responsabilité qu'on attribue à l'établissement pour fabriquer ce parcours. Le système français est construit à l'envers, les équipes éducatives ne sont responsables des enfants que le temps qu'elles les ont dans un niveau, dans une classe mais il n'y a jamais véritablement de conception d'une responsabilité collective dans la construction du parcours des élèves. Je ne suis pas sévère à l'égard des enseignants en disant cela, c'est notre histoire. Mais l'étranger nous apprend tout le contraire, c'est-à-dire que la responsabilité d'une équipe se mesure et le succès de l'établissement se mesure à la capacité de préparer dans la confiance la réussite des élèves au-delà du baccalauréat. ●

● **La vie scolaire en France** qui reste une approche à développer, cultiver et professionnaliser à l'étranger. Vous savez déjà que ce qui pèse sur nos établissements, - à tort parce que nous sommes ni la Corée ni le Japon-, est que nous sommes moins bienveillants et attentifs que les anglo-saxons au bien être des élèves. Ce qu'il faut entendre est que l'école doit se charger complètement de l'acte éducatif, en prolongeant le moment scolaire par tout ce qui relève de l'épanouissement personnel, par le sport et la culture. C'est une profonde transformation des choses car une des caractéristiques de notre enseignement français est que les équipes pédagogiques n'ont pas de devoir à cet égard.

S'il y a deux mots à accoler au concept de lycée français international, ce sont ceux de mobilité et d'ouverture et de sécurité des familles.

Mobilité et d'ouverture: prouver qu'au sortir de nos établissements, toute possibilité post-bac est offerte à nos élèves ; et la notion de **sécurité c'est** notre relation avec les parents. C'est notre nouvelle frontière. La question des moyens devient secondaire lorsque les parents sont sur un terrain de confiance et de **sécurisation du parcours académique de leurs enfants**, qu'ils aient le sentiment que le choix de scolariser leurs enfants dans le système n'est pas seulement un choix de cœur et de raison, mais de responsabilité partagée, et je crois que cela est fondamental dans l'avenir de nos établissements.

La dernière conviction est que cela suppose d'assumer un mode de communication qui dépasse le paradoxe "français/international" et au fond travailler sur les préjugés pour convaincre, rassurer en particulier les étrangers, qui pourraient craindre de s'enfermer dans le français. Il faut bien aussi se rendre compte que même si la langue française reste une grande langue de présence universelle, elle est une sorte d'exotisme dans bien des pays du monde. C'est un défi d'adopter la langue française pour scolariser ses propres enfants, c'est aussi une option, un choix. Les établissements français peuvent faire peur. Certains peuvent se sentir exclus de l'enseignement français parfois à l'apparence communautaire.

Quels sont les traits caractéristiques d'un lycée français international ? On doit afficher trois principes :

- la **culture française est véritablement la clé des apprentissages** et d'une construction personnelle des jeunes,
- **Nos établissements doivent être des lycées de coopération avec le système et la culture du pays d'accueil** (nous demanderons désormais à nos chefs d'établissement de connaître très bien le système scolaire du pays où ils vont travailler et de préférence la langue)
- la **mobilité internationale doit y être inscrite comme objectif de formation.**

A partir de là, 5 axes de travail avec nos équipes:

- **les cursus doubles:** le mariage entre deux ou plusieurs cursus dans le même établissement, (Ainsi aux US, les lycées pratiquent plusieurs cursus parce que la loi l'oblige, parce que le français est un choix politique pour les établissements, et parce que de toute façon le système international s'impose à lui),
- **des stratégies sur trois langues**
- **l'adaptation des programmes** : la première chose que nous avons faite, à la demande du président ivoirien, à la réouverture du lycée Mermoz à Abidjan, était d'adapter les programmes d'histoire-géographie et donc désormais le programme est entièrement articulé, à l'exception des classes d'examen, sur le programme français et

un programme original d'histoire et de géographie de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique,

La vie scolaire à la française pour que l'établissement devienne un lieu de sociabilité, d'épanouissement personnel,

Organiser la mobilité des élève pendant le cursus scolaire: un cursus scolaire dans un établissement français est d'autant plus valable qu'il offre la liberté d'aller se former ailleurs, à l'étranger ou en France. Offrir à des jeunes étrangers qui sont dans un lycée français de leur pays d'origine la possibilité d'aller se scolariser pendant plusieurs semaines ou une année dans un lycée partenaire français, change souvent pour eux la représentation qu'ils ont de notre pays et la construction des choix qu'ils vont faire dans l'avenir.



Xavier Gonon : Merci beaucoup de cette réflexion sur les adaptations du modèle actuel qui reflète les attentes des parents mais surtout des élèves eux-mêmes.

J'ai retenu l'autonomie que les établissements doivent avoir pour s'adapter aux contextes locaux, aux attentes du public qui fréquente ces établissements qui sont divers dans chaque pays.

Q : **En quoi l'homologation telle qu'elle existe aujourd'hui peut poser un frein à cette ouverture et évolution des programmes, à la vision internationale attendue par les familles dans les lycées français à l'étranger ?**

R : L'homologation est un processus d'examen de conformité mais qui n'est pas un processus figé. Tous ceux qui se livrent à cet exercice savent très bien que le contexte international les oblige à adopter des lunettes qui permettent de le comprendre. Je crois que l'homologation évoluera. Nous ne sommes pas là pour ajuster en permanence à la demande, nous sommes là pour comprendre ce qu'il est nécessaire d'adapter et s'entendre sur ce cadre d'examen. Mais je n'ai aucun doute sur le fait qu'une évolution va se faire.

Q : **Quel est le calendrier de déploiement de l'enseignement 3 langues ?**

R : Le calendrier est difficile à déterminer pour la raison que ce trois langues sur un cursus scolaire c'est long. La deuxième est que le processus implique une importante révision de ce qu'est le métier d'enseignant. Ce sont de gros défis d'autant que nous confions cet enseignement à un grand nombre de personnel de recrutement local, mais ces perspectives ne posent pas moins de problème à l'institution quand il s'agit de personnels détachés de l'éducation nationale qui sont empruntés à notre système scolaire hexagonal. Donc cela prendra du temps et c'est cher.

La variété des contextes oblige à penser, que le processus se fait quasiment de lui-même, il suffit simplement de l'accompagner, il va même parfois très vite. Les transformations qui nous paraissent les plus urgentes nous les vivons dans des pays comme le Maroc, là où l'évolution de la société nationale oblige par exemple à concevoir que les besoins linguistiques des jeunes nationaux qui fréquentent l'enseignement français, pour leur propre destin professionnel et personnel, obligent à ces trois langues. Ce n'est pas évident parce qu'il faut des maîtres et des méthodes, et en même temps faire travailler dans les mêmes classes de maternelle et de primaire des maîtres qui portent les trois langues, sur les compétences du socle telles qu'elles sont organisées.

● **Cela demande un travail considérable et couteux, mais produit des résultats spectaculaires** : ce sont des enfants qui, sur les capacités linguistiques, affichent des prises d'avance de deux à trois années par rapport aux autres classes. On sait très bien que ce n'est pas du temps perdu, de l'énergie mal dépensée.

Q : Nous sommes d'Alger où l'on a un système MLF et un système AEFÉ et nous connaissons cette problématique, que ce soit dans l'apprentissage de l'arabe ou de l'anglais. Nous sommes bilingues. Aujourd'hui on nous dit qu'il n'y a pas de ressources humaines pour l'apprentissage de la langue arabe. Cependant l'école publique est en langue arabe, en tout cas pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. On peut être réticent à une idéologie qui risque d'être diffusée, mais pour mettre en œuvre comme vous le disiez une méthode, il y a 50 ans que ça traîne.

R : Ces 50 ans ont produit des clivages, des difficultés considérables. Le bilinguisme précoce qui a existé dans l'histoire en Algérie et au Maroc était fondé sur le fait que les adultes étaient bilingues. Nous avons passé toute une période où fréquenter l'enseignement français était quasiment tourner le dos à l'arabe mais les temps ont changé. Aujourd'hui les sociétés veulent du bilinguisme +

Q : L'accord de l'Uned existe toujours mais depuis cette année les universités espagnoles ont reconnu à nos élèves de pouvoir choisir deux matières du bac pour rentrer directement dans l'université espagnole.

R : Je crois qu'en Espagne il y a eu d'abord un échange extrêmement fructueux entre l'ambassade et les autorités académiques et l'UNED. Il y a un travail diplomatique considérable qui a été fait, et je crois que ce qui a changé les choses c'est le BACHIBAC.

Q : J'ai bien compris l'intérêt pour des familles nationales de scolariser leurs enfants, mais qu'en est-il des familles qui sont amenées par mobilité à passer d'un établissement à l'autre? Ce trilinguisme peut-il être mis en place avec des établissements où 30% des élèves changent tous les 5 mois pour aller dans d'autres pays où la 3^{ème} langue est différente?

R : Il est clair que le modèle en question concerne davantage les nationaux qui fréquentent le modèle français que les français qui fréquentent le lycée français et dans lesquels des classes, disons, plus banales, quoi que très préoccupées par l'enseignement des langues, coexistent.

La solution sera automatiquement des établissements complexes

L'école internationale telle qu'on peut la concevoir aujourd'hui est une école qui accepte tout le monde quel que soit le niveau en langues mais qui accepte aussi de mettre les élèves au niveau de l'école, en mettant les moyens nécessaires.

Q : Nous avons mentionné brièvement tout à l'heure les frais de scolarité dans les lycées français. Nous sommes obligés d'attirer le public local pour faire fonctionner nos écoles, et je crois que si on se penche un petit peu sur ce qu'il s'est passé il y a plusieurs années, le coup de grâce a été qu'on nous avait promis que les français pourraient avoir progressivement une scolarisation gratuite, chose qui n'est jamais arrivée. De ce côté-là, on avait aussi mentionné qu'il y avait des parents qui font le choix d'amener leurs enfants dans une école locale pour apprendre la langue correctement, il y en a d'autres qui n'ont pas le choix et c'est très douloureux au quotidien qu'ils nous disent qu'ils ne peuvent plus payer, la bourse ne les couvre pas, et c'est douloureux

parce qu'on est obligé d'aller chercher un autre public et de nous motiver en lui démontrant que le système français est meilleur.

R : On doit entretenir ces préoccupations qui sont fécondes. Le système scolaire et de coopération éducative à l'étranger est encore assez vivant pour produire des adaptations. La politique des bourses, même si elle peut être critiquable, reste un outil efficace pour les Français. Lorsque vous êtes dans des zones (je pensais tout à l'heure à l'Amérique du Nord) où les prix d'enseignement français, malheureusement alignés sur les prix des établissements privés, deviennent prohibitifs pour toute une catégorie de population, des possibilités de filières bilingues dans des établissements nationaux se sont développées depuis plusieurs années, des Charter Schools sur programme français etc... On peut toujours trouver que c'est trop rare, insuffisant, mais cela montre que ce dispositif à l'étranger reste réactif par rapport à des solutions qui évoluent à tout allure.

Q : Le lycée français Churchill à Londres est un lycée international mais beaucoup plus cher que le Lycée Charles de Gaulle. Les bourses sont plafonnées sur les montants de l'EGD. Les parents sont pris entre ces choix.

R : Si l'enseignement français à l'étranger veut privilégier l'augmentation de l'offre scolaire quantitativement, il sera obligé de s'appuyer sur des modes de financement variés et des investisseurs. On doit accepter le différentiel de tarifs entre établissements selon qu'ils sont plus ou moins accompagnés par l'opérateur public... On voulait à Londres avoir un plateau éducatif français augmenté, on l'a ! On a d'autre part des dispositifs d'accompagnement, des bourses qui peuvent corriger ces disparités. Les établissements français du Maroc avaient une capacité d'accueil déjà importante qui concentrait plus de 10% des moyens de l'Etat consacré à l'enseignement français dans le monde.. Mais on n'est pas dans le même devoir que l'Etat se donne en France. La Mission Laïque a déployé un réseau parallèle complémentaire avec ses proximités, ses échanges, ses spécificités en terme de public. Même si la rentrée 2017 est difficile, on y arrive, on augmente la capacité-d'accueil. Les tarifs ne sont pas les mêmes, il y a des solutions pour les Français et les nationaux. Nous avons une variété de possibilités complémentaires auxquelles il nous appartient ensuite de donner le sens nécessaire, ce que font les ambassades, et sortir de l'idée de certains de nos compatriotes parfois que tout cela est une obligation et que l'Etat a ce devoir. Non, l'Etat n'a aucun devoir, il s'oblige à rendre un service et le fait.

Xavier GONON : Il faut voir cette vision du lycée français international comme une ambition d'évolution de notre réseau. Malgré la difficulté de le mettre en place et les moyens financiers qu'elle requiert, c'est un projet attractif qui répond à l'attente des parents d'élèves.

Jean-Christophe DEBERRE : La dernière remarque que je ferai est la suivante : nous avons besoin d'avoir des relais parentaux de compréhension et d'intelligence sur ce projet. Dans nombre d'établissements nous avons des parents qui sont plus consommateurs d'un produit débouchant sur la réussite scolaire que nous avons de parents convaincus d'un projet pédagogique qui est celui de notre pays. Le relais de votre fédération en particulier - ce n'est pas parce que nous avons une excellente relation que je le dis-, est essentiel si nous voulons aller de l'avant.

ÉCHANGES avec les personnalités invitées



XAVIER GONON PRÉSIDENT DE LA FAPEE

Je voudrais saluer Jean Paul NEGREL, directeur adjoint de l'AEFE, le directeur Christophe BOUCHARD nous rejoindra dans une petite heure. Ils sont accompagnés par les responsables des secteurs géographiques et du service pédagogique de l'AEFE. Je salue également les députés des français de l'étranger (pour la plupart nouvellement élus) et sénateurs des Français de l'étranger qui nous font l'honneur d'être présents aujourd'hui, ainsi que les représentants syndicaux et les élus à l'AFE. Pour ceux qui ne nous connaissent pas, la FAPEE a deux spécificités : nous ne représentons que les associations de parents d'élèves d'établissements français à l'étranger, la seconde est que nous sommes une courroie de transmission des demandes de nos adhérents, des APE, et que nous sommes au quotidien, par le biais de notre bureau à Paris dans l'action et la défense des intérêts de nos adhérents. C'est un travail constructif que nous menons avec les 2 opérateurs du réseau, l'AEFE et la MLF.

La FAPEE représente aujourd'hui à peu près 180 membres dans le monde, dont une grande partie sont aussi gestionnaires de leurs établissements. Ces APE sont partenaires de l'Agence pour faire avancer et développer les écoles. Partenariat qui requiert de la souplesse parce que ce sont deux cultures professionnelles qui doivent collaborer pour faire fonctionner les établissements.

Nous avons organisé ce matin deux groupes de travail, l'un sur le thème transversal de la place des parents dans l'établissement (au niveau des instances, conseil d'établissement, intégration des parents) et l'autre sur les problématiques de partenariat de gestion dans les établissements conventionnés.

Jean-Paul NEGREL DIRECTEUR-ADJOINT DE L'AEFE

Bonjour à tous. Je suis accompagné dans un premier temps de représentants de l'Agence, évidemment les chefs de secteur que vous connaissez, le service pédagogique qui est venu en grand nombre avec son chef et tous les inspecteurs d'académie IPR, inspecteur d'académie régionaux de toutes les disciplines, le service immobilier, le service d'aide à la scolarité, le service expertise conseil, le service orientation, enfin tous les collègues de l'Agence qui sont là à votre disposition, le cas échéant pour répondre à des situations particulières. Nous répondrons à toutes vos questions sur les deux grands thèmes de la place des parents et de la problématique de gestion et des partenariats qu'on peut développer dans les établissements, notamment dans les conventionnés. Et je salue dans la salle beaucoup de représentants de parents que j'ai croisés lors de missions précédentes.

Conclusions de l'atelier parents d'élèves Farah OUEZZANI, administratrice de la FAPEE:



1.- Le rôle des parents dans les différentes instances de représentation dans chacun de nos établissements est de plus en plus difficile et a de moins en moins de visibilité: dans chaque zone géographique la même problématique est soulevée: plusieurs associations concurrentes dans les lycées, présentation aux élections de parents mus par d'autres intérêts que l'intérêt des enfants et de la communauté, banalisation de la présence des parents par une administration qui ne veut pas « de parents dérangeants » La conséquence est le manque d'intérêt croissant des parents et leur participation inexistante voire nulle dans les instances des établissements. Leur adhésion aux associations de parents est en baisse et leur assistance aux réunions est symbolique - « cela ne sert à rien, c'est une perte de temps et on nous ignore. » -

Les parents ont souvent le sentiment de n'être là que pour la forme, pour respecter les textes et l'homologation...

Les relations de l'APE avec la direction: nombre de procédures mises en place (réunions, modalités de fonctionnement) se perdent aux changements d'équipe et les parents bénévoles, investis sur le long terme ont parfois le sentiment qu'il faut toujours « tout reprendre ».

Nous voulons changer cette relation et retransformer "les parents clients" en "parents engagés", prêts à collaborer, disposés à être constructifs dans l'intérêt de tous.

2.- Qualité de l'enseignement au Lycée français: Augmentation des contrats locaux au détriment des contrats de résidents, cas des "enseignants problématiques" qu'il est très difficile de changer,... les familles ont recouru aux cours privés pour leurs enfants afin de compléter les lacunes dans l'enseignement. Nous demandons une évaluation continue des enseignants pour éviter d'en arriver à ces situations, qui sont aussi gênantes pour les parents que pour les enseignants. Aucun parent n'aime avoir à attirer l'attention sur le comportement d'un enseignant mais il ne restera pas impassible si la situation persiste et si aucune mesure corrective n'est prise.

3.- Le mois de Juin, l'éternelle bataille annuelle visant à récupérer les cours du dernier mois de l'année scolaire: la question est encore plus problématique dans les centres d'examen. Les familles protestent vivement sur l'impact économique et la difficile conciliation entre la vie scolaire / vie familiale et la vie professionnelle. Le mois de juin devient un véritable cauchemar pour tous.

Les parents ont des propositions à partager avec l'administration de nos établissements mais ne sont pas forcément entendus.

4.- Échange d'élèves au sein du réseau de l'AEFE: le réseau des écoles françaises dans le monde offre un avantage exceptionnel pour la mobilité des élèves. C'est un bénéfice dont on doit tirer un meilleur parti, car il donnera plus de valeur et davantage de notoriété au curriculum scolaire des élèves des lycées français dans le monde.

5.- En dernier lieu, les associations de parents souhaitent la mise à disposition des statistiques des notes du BAC. Dans certaines lycées et en particulier les petits établissements ces informations ne sont pas fournies aux parents ou à leurs associations. L'objectif de disposer de ces statistiques est une meilleure compréhension et évaluation de "l'inter-nationalité" du diplôme.

Jean-Paul NEGREL :

Sur la Place et rôle des parents : Si on se réfère à l'homologation, il y a des instances qui prévoient de façon très claire la place et le rôle des parents dans les établissements : les conseils d'établissement, les conseils d'école, etc. où siègent les représentants de parents élus. Le périmètre des questions abordées dans un conseil d'établissement est une autre question : vous êtes en droit d'exiger que ces instances fonctionnent convenablement et que les chefs d'établissement fassent figurer à l'ordre du jour notamment dans les conseils d'établissement vos questions tant qu'elles rentrent dans le périmètre des compétences du conseil d'établissement.

Dans les conventionnés ou les partenaires, vous êtes en droit de poser vos questions au comité de gestion de l'association ou à la fondation qui gère l'établissement pour tous les sujets en relation. Il faut vérifier ce qu'il en est au niveau des statuts et voir comment les parents qui ne sont pas toujours gestionnaires dans le comité de gestion peuvent être mieux associés à ce qui se décide dans l'établissement. Il faut faire communiquer les comités de gestion avec les parents qui sont dans les conseils d'établissement. Cela fait longtemps qu'on parle de passerelle, sont-elles assez mises en place ? Nous vous associons lors des séminaires de gouvernance, ou à Sèvres, et réfléchissons à mieux le faire. Le directeur a d'ailleurs apporté une réponse écrite à votre président.

Lorsqu'il s'agit d'une situation locale où les équipes de direction ne jouent pas le jeu, vous devez nous le signaler, pour que nous puissions intervenir et rappeler les règles de l'homologation qui doivent être respectées dans la partie conseil d'établissement dans les EGD notamment mais aussi dans les conventionnés. Vous savez que chez les partenaires c'est plus compliqué parce que nous sommes beaucoup moins présents.

Qualité des enseignements : Si on se fit aux indicateurs que sont les examens, vos enfants réussissent à presque 100% avec des taux de mention remarquables.

Regardez l'appréciation que portent les universités françaises et américaines sur le niveau de vos enfants. Très rapidement ils sont les meilleurs, d'après le témoignage de directeurs d'universités américaines. C'est un bon indicateur du niveau des élèves, et de façon indirecte, des enseignants.

Il peut y avoir des cas d'enseignants en difficulté mais globalement, pour avoir beaucoup travaillé avec tous les services, je peux vous assurer que les enseignants dans nos établissements sont de grande qualité. Nous avons beaucoup évolué à l'Agence sur les missions des enseignants, notamment sur nos enseignants expatriés, les « Enseignants expatriés avec Mission de conseil pédagogique ». Ces personnels recrutés sur dossier, évalués (et de plus en plus), ont une mission particulière élargie en terme de formation et de coordination des autres enseignants.

Quand on regarde les statistiques, on s'aperçoit également qu'il y a une réelle mobilité des personnels résidents et tout un travail sur leur formation.

Il faut savoir que le contingent des enseignants est majoritairement constitué de recrutés locaux dans beaucoup de pays. Nous améliorons considérablement la formation, renforcée par les conseillers pédagogiques.

Ne soyez donc pas surpris si vous entendez de la part d'un directeur adjoint de l'Agence que nous avons des enseignants de qualité et sincèrement je le pense. Les cas doivent être signalés au chef d'établissement qui doit faire en sorte de redresser la situation. Nous prenons nos responsabilités pour mettre fin à une mission d'un personnel titulaire, si nécessaire.

Q : Si nous choisissons le système d'éducation français, c'est parce que nous pensons qu'il est de qualité. Cependant, vous ne pouvez nier l'augmentation des cours particuliers qui n'est pas complètement liée au stress des parents. Nous voulons pouvoir également les suivre à bac+2. Ce serait utile pour l'orientation.

Jean-Paul Négrel : Les responsabilités sont partagées pour ce recours massif aux cours particuliers, par le corps enseignant mais aussi beaucoup par les parents qui sont dans une logique extrêmement compétitive. Il y a une lutte à mener sur certains abus, et là où c'est instauré en système, des combats sont menés par les chefs d'établissement et les inspecteurs. Il y a dans certains pays une ambition des parents qui rajoutent des heures particulières pour que leurs enfants intègrent les meilleures prépas.

En ce qui concerne le suivi des élèves post bac, il n'y a aucune opacité là-dessus. Les parents se focalisent sur les résultats du bac, mais n'accordent pas assez d'importance aux épreuves anticipées de français où là il y a une vraie réflexion à mener

Nous avons, avec Véronique Champigny, chef du service orientation, de nombreuses réunions avec le ministère pour déboucher sur ce fameux « identifiant élève » qui nous permettrait d'avoir un suivi systématique des élèves. Cela ne dépend pas de l'AEFE mais du ministère de l'Éducation nationale.

Véronique Champigny, chef du service orientation : Il y a en ce moment un certain mouvement des personnels au Ministère dont certains décideurs ne sont pas encore nommés. Ceci étant, il est prévu qu'à la rentrée, un groupe se mette en place.

Mois de Juin : C'est aussi un sujet en France. Nous ne sommes pas maîtres du calendrier du baccalauréat mais sommes conscients de cette difficulté. Ce sont les académies partenaires qui décident sur la date. Nous avons essayé de voir s'il était possible de repousser le bac d'une semaine. Les évolutions liées à une réforme du BAC feront peut-être évoluer les choses. Si vous n'avez que quelques disciplines et le contrôle continu ce sera plus facile à gérer. En attendant, il faut trouver des modalités de compensation. Les voyages scolaires, les échanges? est-ce que les familles sont prêtes pendant le mois de Juin à mettre en place un dispositif lourd d'accueil des élèves dans un établissement?

Q : L'AEFE donnerait sa permission à chaque établissement à trouver une solution locale ?

Jean-Paul Négrel : Oui, mais il y a une question de pilotage, d'harmonisation en terme de calendrier scolaire qui doit être piloté par l'Agence. Pour les examens, l'AEFE n'est pas un prestataire, elle travaille pour le compte des différentes académies. Nous devons faire avec.

Q : Est-il envisageable dans certains cas de modifier la date de rentrée ? Une rentrée scolaire plus tôt en décalant les vacances.

Isabelle Champigny, chef du service orientation : Il existe un système dérogatoire permettant de changer la date de rentrée scolaire qui est soumis à l'avis des services culturels, de la direction des ressources humaines - car les contrats d'enseignants débutent en principe le 1^{er} septembre - et celui du service pédagogique. En cas de litige, le secrétaire général de l'Agence tranche. Nous avons quelques établissements qui ont un rythme dérogatoire acté, et chaque demande est analysée par les différents services.

François Denis, président d'honneur : Dans la tradition de la FAPEE, les parents sont vos partenaires. Or, les textes que vous reprenez du code de l'éducation nationale relèvent d'un tout autre contexte, souvent politisé, qui autorisent aux élections des listes de groupements opportunistes. Il est important pour l'institution, pour ce que nous représentons, de nous donner des réponses pour défendre les associations constituées qui travaillent pour les établissements. Le deuxième point est que des sujets sont discutés dans les conseils d'établissement, qui sont actés et pas suivis d'effet. Les parents se demandent quelle est la structure de recours. Enfin leur demande sur la qualité de l'enseignement, est d'avoir une réponse efficace aux problèmes qui sont connus de tous.



**CHRISTOPHE BOUCHARD,
DIRECTEUR DE L'AEFE**

Je suis heureux de pouvoir poursuivre le dialogue que nous entretenons avec la FAPEE, et je ne peux que souligner son importance sur l'ensemble des problématiques de notre réseau. Il est important de pouvoir améliorer ce réseau toujours dans cet esprit de partenariat. La préoccupation est de savoir comment le lycée français peut se développer et répondre à des attentes qui ne sont pas les mêmes selon les périodes, les publics, et dans un environnement concurrentiel où la scolarisation en français est un choix. C'est un système unique par le rôle que joue l'Etat Français via l'argent du contribuable pour le subventionner. Il faut ensemble nous battre pour le préserver et le promouvoir. Nous avons de nombreux sujets, le contenu pédagogique, l'organisation des études, l'adaptation de l'offre de nos établissements (soit comment répondre à la demande croissante, ou décroissante en fonction des pays), la vie du réseau (son développement, les échanges entre lycéens, le travail avec les anciens élèves, la semaine des lycées français du monde, en octobre prochain, etc.

Conclusions de l'atelier des parents gestionnaires présenté par Nathalie AROYO

4 thèmes principaux ont été évoqués :

1- les conventions

Nathalie AROYO : Partant du constat que de nombreux dossiers sont encore en instance de signature ce qui traduit entre autres le manque d'adhésion des gestionnaires, ne serait-il pas plus judicieux/efficace d'associer plus largement et en amont les gestionnaires partenaires dans l'élaboration de ces conventions plutôt que laisser s'installer une situation difficile qui peut aboutir, le cas échéant, à un rapport de force ?

Christophe BOUCHARD : le nouveau modèle de convention a été adopté par le conseil d'administration de l'AEFE en 2015 après une concertation avec l'ensemble des partenaires au premier rang desquels, la FAPEE. Le but de cette modification était d'être plus précis sur le mode de gouvernance d'un établissement conventionné (150 établissements sur les 495 du réseau) une part encore importante de conventions n'est effectivement pas signée. Les négociations se poursuivent. Notre réseau ne peut fonctionner que par sa capacité d'adaptation, et certains lycées adopteront la nouvelle convention différemment que d'autres. Les lycées s'adapteront en fonction des contextes locaux, des contraintes légales sur les programmes, les statuts, etc. L'important reste toujours que le lycée fonctionne, et que les parents trouvent un établissement qui corresponde à leur demande. Dans le cas où un accord ne serait pas possible, c'est la convention précédente qui sera conservée.

2- Poste permanent (de directeur exécutif ou autre)

Nathalie AROYO : Lorsque qu'un site souhaite se doter d'un poste permanent et qu'il dispose d'un DAF expatrié, il lui est alors signifié que le DAF sera retiré dès lors que le directeur exécutif entre en fonction. Certains sites considèrent toutefois que les deux postes peuvent être complémentaires et souhaiteraient pouvoir les conserver.

Dans le cas où le DAF est retiré, peut-il être envisagé d'avoir soit un

autre poste d'expatrié en remplacement soit une subvention/compensation à due concurrence ?

Le problème majeur lors de la mise en place de ce poste est son positionnement dans l'organigramme. Il est logique qu'il soit hiérarchiquement rattaché au comité de gestion dans la mesure où c'est bien celui-ci qui assume la responsabilité juridique.

Christophe BOUCHARD : lorsque le directeur exécutif a des fonctions financières, les DAF ne peuvent pas rester en poste. Ce sont des fonctionnaires de haut grade et ils ne peuvent être sous-employés. Il est alors légitime de les envoyer vers des sites/administrations où leurs compétences seront pleinement utilisées

3- changement de proviseurs

Nathalie AROYO : Il est demandé à ce que la procédure soit rendue plus efficace et opérationnelle :- par une **approche plus collaborative** (rédaction partagée de la lettre de mission et partage de la lettre de mission)- en organisant/formalisant la passation proviseur/proviseur, et proviseur/conseil de gestion- en organisant une arrivée un peu plus tôt.

Enfin, les conseils de gestion souhaitent pouvoir émettre un avis lors du prolongement du contrat du proviseur à l'issue des 3 premières années.

Christophe BOUCHARD arriver plus tôt n'est pas nécessaire et le séminaire des partants permet de bien préparer ces transitions. Dans l'ensemble ces mouvements se passent bien et il n'est pas nécessaire d'en modifier l'organisation. Lorsqu'il y a eu un problème avec un proviseur, ce n'était pas à cause des trois semaines avant la prise de fonction, mais un problème de casting. Et cela peut arriver dans tous les domaines. Le système est bien rodé et ce sont des professionnels.

4- Les Ressources humaines dans le réseau

Christophe BOUCHARD : les trois premiers mois de recrutement des résidents en local sont effectivement problématiques. Historiquement, le statut a été créé pour une population qui était vraiment résidente, mais ce statut a été ensuite appliqué à des personnels qui venaient de France ou d'ailleurs. (Décret de 2002-22) Il y a sûrement des améliorations à apporter à ce statut mais c'est une décision politique que devra prendre le ministère des Affaires Etrangères avec le ministère de l'Education Nationale. Cela rejoint le problème de la ressource en éducation et donc des détachements. J'en ai parlé aujourd'hui même au ministre parce que nous avons besoin d'enseignants titulaires de l'Education Nationale pour faire fonctionner le système. Nous essayons de rééquilibrer la présence d'enseignants titulaires dans le monde, parce que même si la moyenne est d'environ 50%, elle varie, en fonction de l'établissement de 0% à 100%. Comme nous fonctionnons cette année à nombre d'emplois égal (ce qui est un progrès contrairement aux années précédentes), cela veut dire redistribuer les postes en fermant dans certains endroits pour en ouvrir autre part. Nous sommes un effet collatéral des problèmes en France de sous-effectif et sous-recrutement, et subissons le conservatisme - au sens propre du terme- des recteurs qui essaient de conserver leurs enseignants qui demandent à être détachés à l'étranger. Nous avons obtenu en 2017 une décision de principe de l'ancienne ministre de l'Education Nationale sur le renouvellement des détachements, et notre problème cette année est celui des détachements d'enseignants qui sont en France et qui veulent partir à l'étranger. Nous avons encore 80 réponses négatives et en attente, y compris sur des deuxièmes de détachement. Quelques enseignants vont manquer à la rentrée dans certains établissements. Il faut avoir une politique de gestion générale des postes, sachant qu'on ne parle que de quelques dizaines de postes dans le monde.

Q : Que vont devenir les supports budgétaires de ces postes ?

Vont-ils être supprimés et ainsi, au bout de quelques années l'établissement se dira qu'il arrive aussi à fonctionner sans ces détachés ?

Christophe BOUCHARD : Non, il s'agit de ne pas faire une corrélation entre les problèmes de détachements et l'utilité ou pas d'un poste. Le recteur qui refuse un détachement ne se prononce pas sur l'utilité d'un poste mais répond à son problème à un niveau local en France. Si un détachement n'est pas possible le poste sera gelé pendant un an. On trouve une solution localement, et on réessaie l'année suivante. Tout l'enjeu est d'avancer ce processus pour avoir le temps d'appeler les autres candidats sur la liste. En avril il nous resterait du temps. on continue à obtenir la grande majorité de nos détachements, mais c'est souvent un problème de calendrier.

Xavier GONON : Tous les points évoqués traduisent une forte attente des parents. Cette attente existe parce que nous avons tous une ambition très forte pour le réseau, et que l'implication des parents aujourd'hui est de plus en plus importante, non seulement parce qu'ils paient de plus en plus, mais parce que c'est dans l'air du temps de s'impliquer dans la vie de la cité. Nous avons préparé une note à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle qui présentait notre vision et les moyens que nous estimions nécessaires pour l'avenir. **Il y a à la fois des moyens que l'Etat doit mettre à la disposition du réseau et de l'AEFE** -et je m'adresse là à nos amis parlementaires pour défendre la dotation budgétaire- et la contribution essentielle des parents d'élèves. **Il y a aussi une réflexion et une ambition sur l'évolution profonde de la façon de travailler.** Nous estimons que la réglementation tatillonne est malvenue et qu'il faut donner beaucoup plus d'autonomie aux établissements (même aux EGD) pour pouvoir s'adapter aux contextes locaux, aux besoins et évolutions pédagogiques, en matière financière, comme pour l'ISVL qui relève d'une gestion centralisée et unifiée au niveau de l'AEFE et du MAEE. **Il y a une attente très forte des parents sur un partenariat innovant et suivi dans les faits.** Nous avons initié un dialogue sur l'évolution nécessaire de la gouvernance des établissements et insistons pour le faire vivre et aboutir. **Nous attendons une réflexion aboutie et dédramatisée sur les directeurs exécutifs**, l'évolution de la circulaire sur les instances et la place des parents dans les instances, l'évolution des moyens...

Christophe BOUCHARD: l'autonomie des établissements, quel que soit leur statut, même les EGD, est plus grande qu'en France. Le Ministre de l'Éducation, quand il était encore Directeur général de l'Enseignement Scolaire, remarquait justement que cette autonomie et ce fonctionnement qui existent à l'étranger pouvait être un exemple pour la France. Dans les établissements à gestion directe, il y a toujours une concertation, un débat, mais il faut laisser les professionnels faire part de leur expertise et expérience. Il faut arriver à une confiance mutuelle. Les chefs d'établissement récemment arrivés ne peuvent pas s'attendre à gouverner leur établissement comme en France et les parents d'élèves doivent aussi accepter l'avis professionnel d'une équipe éducative. Travaillons ensemble sur tout cela pour que chacun prenne sa part dans cet effort commun et pour continuer ce miracle quotidien qu'est le réseau français à l'étranger. Cherchons en permanence à l'adapter et l'améliorer car les pratiques changent et c'est la meilleure façon d'aborder nos défis.

Le programme mobilité entre lycéens ADN va être mis en place à partir de la rentrée prochaine. Les élèves qui partiront ne payeront que les droits de scolarité dans leur établissement d'affectation initiale. Ce sera un programme institutionnel géré et piloté par l'AEFE. Tous les établissements ont reçu le projet de convention et les modalités du programme. Vous aurez des possibilités d'échange entre lycées du réseau, mais aussi avec des lycées français. Nous avons mis en place un groupe de travail avec des lycées sur l'ensemble du territoire français. Dans les conventions seront prévues les questions de responsabilité, d'accueil, d'échange. L'AEFE dispose aussi de l'expérience de chefs d'établissement qui pratiquaient déjà ces échanges. Nous commençons dès le mois de septembre pour une mise en application l'année scolaire 2017-2018. Tous les établissements auront vocation à envoyer leurs élèves de 2^{nde} dans un premier temps, sur une durée déterminée de 3 ou 6 mois. Une année pourrait être envisageable, soit sur le mode de la concomitance (deux élèves de chaque lycée) soit dans l'alternance. Ce sera au choix des familles, cela est bien précisé dans les conventions. La première année sera une année d'essai avec quelques établissements pilotes.

Boris FAURE: je représente ici l'UNSA Education, et particulièrement le personnel administratif de l'UNSA, donc tous les DAF que les parents d'élèves ont en face d'eux dans les conseils d'établissement. Je voudrais revenir sur la question des directeurs exécutifs et plus largement sur la gouvernance. Les personnels administratifs recrutés par l'Etat et envoyés dans les EGD sont les garants de l'efficacité, de la transparence et de la régularité du système. Aujourd'hui un DAF lorsqu'il arrive dans un établissement est généralement recruté sur une moyenne de diplôme de bac+5, avec une année de formation, généralement en IRA, trois années d'expérience minimale en France et a réussi les épreuves de sélection avec, en moyenne, 10 candidats pour un poste. Le recrutement est très concurrentiel.



Les parents veulent avoir un droit de regard sur la gestion. Ce droit, ils l'ont dans les conseils d'établissement. La plupart des problèmes sont liés à un manque d'explications et de compréhension. Il faut inciter les DAF à recevoir les APE en amont de la préparation du budget pour l'expliquer. Généralement les points de vue convergent.

La valeur ajoutée du directeur exécutif dans la gouvernance n'est pas fondée. Ainsi du Lycée Français de Varsovie. Il faut éviter les conflits de gouvernance liés à des conflits de loyauté. Le directeur exécutif est recruté par le comité de gestion, et lui doit loyauté, mais doit aussi loyauté à l'Agence représenté par les personnels de Direction. Un DAF AEFE est directement loyal à l'Agence et aux personnels de l'établissement. Je plaide pour des dispositifs efficaces, réguliers et transparents et incite les parents à se battre pour maintenir l'emploi public dans les établissements.



Xavier GONON : Je crois que vous n'avez pas entièrement cerné la problématique du directeur exécutif. Ce dernier n'est pas une attente des parents d'élèves membres du conseil d'établissement pour avoir plus d'information sur le budget. **Le directeur exécutif est un besoin exprimé par les comités de gestion qui sont des parents bénévoles et qui ont la responsabilité juridique et financière de l'établissement. Et pour des établissements en croissance qui ont un périmètre important, la responsabilité des parents d'élèves qui s'engage dans le comité de gestion est d'autant plus importante.** La convention fixe un partenariat et un périmètre de gestion très clair entre la direction de l'établissement et le comité de gestion. Une partie de ce périmètre est aujourd'hui, dans certains établissements, soit directement assumé par les parents bénévoles, soit pris en charge par le DAF expatrié lorsqu'il y en a un. **Or le DAF doit avoir une double loyauté, envers son employeur qui est l'AEFE, qui a la responsabilité pédagogique de l'établissement mais également envers le comité de gestion qui n'est pas son employeur mais qui lui délègue un périmètre de gestion juridique et financier de l'établissement.** La problématique du directeur exécutif, c'est une compréhension de l'articulation des responsabilités entre le chef d'établissement et le comité de gestion que ce dernier délègue à un directeur exécutif. Et c'est le dialogue entre ces derniers qui est compliqué à mettre en œuvre. C'est une solution innovante qui fait appel à des relations humaines donc s'il y a une bonne symbiose entre les deux personnes ça se passe très bien, mais on cherche encore le modèle. Ce n'est pas de la défiance vis-à-vis d'un DAF AEFE, et ce n'est pas parce que celui-ci est AEFE qu'il est plus garant de compétence et de maîtrise de son métier qu'un DAF qui peut avoir BAC+5 et autant d'expérience professionnelle s'il est recruté localement.

Q : Les directeurs exécutifs, permettent de pérenniser la fonction car les DAF changent tous les deux ans. C'est compliqué pour un comité de gestion d'installer une stratégie, une politique financière avec un DAF qui débute.

Christophe BOUCHARD : Les postes de DAF expatriés sont rares et chers. L'institution n'a pas les moyens de maintenir deux postes. Le réflexe que nous avons est de considérer que le directeur exécutif a des compétences qui vont sur le périmètre du DAF à un moment donné. Je rappelle les compétences du DAF que nous avons délimité d'une façon très large : la GRH, la sécurité, l'entretien des finances, la comptabilité. Là où nous considérons qu'il ne remplit qu'une partie des fonctions pour lesquelles il est payé, comme nous avons des besoins ailleurs, nous le récupérons.

Etablissements partenaires :

Q : Lycée Vauban au Luxembourg. Quel recours pour les parents face à une administration et un comité de gestion qui les ignore?

Christophe BOUCHARD : L'AEFE n'a pas de pouvoir sur les personnels des lycées partenaires. mais le suivi de l'homologation peut être votre aide. la gouvernance fait partie des éléments que les corps d'inspection vont devoir analyser au cours de leur mission. Donc notamment les rencontres avec les parents, les relations avec le chef d'établissement... L'homologation n'est pas uniquement en terme pédagogique mais aussi en terme de gouvernance.

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec l'ambassadeur pour lui porter votre problème.

François NORMANT, administrateur de la FAPEE : Nous avons évoqué les problèmes de détachement pour les EGD et les conventionnés, mais les partenaires aussi ont des problèmes de détachement de leur personnel, et se retrouve très seuls parce qu'on n'a pas l'AEFE pour nous aider. *Qu'est-ce que l'AEFE peut faire ou compte faire pour aider les partenaires ?*

Christophe BOUCHARD : Pour vous répondre franchement, notre première priorité est sur les EGD et les conventionnés. On peut relayer vos demandes, mais pas de façon systématique et efficace comme on le fait pour les EGD et les conventionnés. C'est le Ministère qui détache. Si les détachements sont refusés en France, c'est qu'eux-mêmes ont des obligations de pourvoir les postes en France. C'est un problème plus général de vivre en France.

Patrice MENOUD, UNSA : *Nous avons été reçu au Ministère sur ce point. Il n'y a que trois académies (Aix, Lille, Clermont) qui sont à l'équilibre en termes de gestion des personnels. Ce sont les seules qui peuvent laisser des enseignants partir.*

Jean-Hervé FRALIN, élu AFE : *Je voudrais signaler aux parents d'élèves que les élus locaux, les conseillers consulaires sont des relais et soutiens avec l'AEFE et les postes diplomatiques. Ils sont normalement invités à vos conseils d'établissement, ont une relation courante avec le poste diplomatique et quand une APE a une difficulté avec le fonctionnement de l'établissement, du personnel détaché. Si elle a du mal à se faire entendre par l'AEFE, elle peut aussi s'adresser aux conseillers consulaires.*

Alain Schneider, SGEN-CFDT : *le réseau d'enseignement français à l'étranger est une partie intégrante du service public d'éducation française dans le monde, et même s'il ne dépend pas du Ministère de l'Education nationale, il fait partie de ce service public bien que sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Nous sommes inquiets des refus de détachements, même si d'après l'AEFE ils ne concernent que peu de postes. Service public veut dire argent public, bonne articulation entre l'argent public et l'argent demandé aux parents. le débat est important et pour les citoyens français d'une participation publique à la scolarisation des enfants.*

Pour nous au SGEN-CFDT il est extrêmement important qu'il y ait une bonne collaboration entre les parents d'élèves, les représentants et les personnels des établissements, chacun ayant son rôle. Il y a une volonté que les parents puissent s'exprimer, être entendus et dans la mesure du possible, que ce qu'ils disent après consensus rentre dans les faits.

Xavier GONON : *Je remercie nos invités, merci à tous de votre implication.*

Excellentes vacances et nous vous retrouverons dès la rentrée.